

PLAN STRATÉGIQUE SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN 2001–2006

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ RÉGIONALE PLUS ÉQUITABLE ET PLUS EFFICACE

(Version finale)

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT
SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

La forme masculine est ici utilisée uniquement afin d'alléger le texte

Le 26 avril 2001

VIVRE ET GRANDIR EN RÉGION

Le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) présente l'édition 2001–2006 du Plan stratégique de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Produit en concertation, par un ensemble de partenaires en provenance de toute la région, celui-ci propose une vision renouvelée de notre développement et des objectifs concrets à atteindre.

Nous pouvons être fiers et satisfaits du travail accompli par tous ces partenaires, qui ont été animés, tout au long de cette démarche, par la quête d'un même but, celui de paver la voie à l'avènement d'une *Société régionale plus équitable et plus efficace*. Ce projet collectif et rassembleur, initié en 1995 par les États généraux sur l'avenir de la région, demeure un idéal vers quoi doivent tendre nos actions quotidiennes.

Avant toute chose, ce plan doit être perçu comme un appel pressant et incontournable à nos solidarités territoriale, intergénérationnelle et intersectorielle. Sa réalisation exige la mise en commun de nos ressources et de nos expertises, tant individuelles que collectives, tout comme elle dépend largement de notre capacité à négocier le changement et à partager les responsabilités du développement.

Outre les priorités de développement sectorielles que nous y retrouvons, il demeure un certain nombre d'éléments de préoccupations qui transcendent les frontières et les champs d'interventions des commissions sectorielles étroitement associées à cette démarche de concertation. Ces priorités dites « horizontales » requièrent un regard d'ensemble, une approche décroisée, tant elles sont déterminantes pour l'avenir de la région. Elles constituent, de fait, les éléments de préambule de ce plan stratégique de développement.

Aussi, au même titre que nos partenaires sectoriels, qui sont et qui seront redevables des mandats de réalisation qui découlent de ce plan stratégique, nous devons entreprendre en région une vaste réflexion en réponse à ces problématiques d'envergure régionale, notamment celles du *développement durable*, de *l'équité entre les hommes et les femmes*, de la *régionalisation* et, finalement, eu égard à l'ensemble de la problématique « *Jeunes* ».

Voilà autant de thèmes majeurs de discussions qui doivent nous pousser à l'action structurée et responsable, qui font appel à notre créativité et à notre imagination et qui constituent en eux-mêmes des défis palpitants et porteurs de tous les espoirs.

Ensemble, pour l'avènement d'une ***société régionale plus équitable et plus efficace***.

TABLE DES MATIÈRES

PROLOGUE		5
AVANT-PROPOS		7
CHAPITRE I	<u>LE PROCESSUS DE RÉALISATION</u>	10
1.1	La Politique de soutien au développement local et régional	10
1.2	L'esprit de la démarche	11
1.3	Les grandes étapes du processus de réalisation	11
1.4	Les étapes subséquentes	15
CHAPITRE II	<u>LES PROBLÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION</u>	16
2.1	Une concertation vacillante	16
2.2	Des enjeux de pouvoir	18
2.3	Une migration de la campagne à la ville	20
2.4	Une approche sociale du développement	22
2.5	La démographie : Une tendance préoccupante	24
2.6	Une population vieillissante	25
2.7	Des jeunes qui quittent en grand nombre	27
2.8	Des projections inquiétantes	29
2.9	Les problématiques économiques	30
2.9.1	La 1 ^{re} transformation des ressources	31
2.9.2	Les 2 ^e et 3 ^e transformations des ressources	35
2.9.3	Une offre touristique à renouveler	36
2.9.4	Un dynamisme culturel indéniable	37
	Conclusion	37

CHAPITRE III	<u>LA VISION RÉGIONALE</u>	42
CHAPITRE IV	<u>L'AXE STRATÉGIQUE ET LES AXES DE DÉVELOPPEMENT</u>	44
4.1	L'Axe stratégique	44
4.2	Les Axes de développement	45
CHAPITRE V	<u>LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT</u>	46
5.1	Commission sur l'Agroalimentaire	46
5.2	Commission sur la Culture	49
5.3	Commission sur le Développement social	55
5.4	Commission sur l'Économie et l'Emploi	58
5.5	Commission sur l'Économie sociale	60
5.6	Commission sur l'Enseignement, la Formation et la Recherche	66
5.7	Commission sur l'Environnement et le Développement durable	70
5.8	Commission sur la Jeunesse	74
5.9	Commission sur les Loisirs et les Sports	77
5.10	Commission sur la Santé et les Services sociaux	81
5.11	Commission sur les Ressources naturelles	84
5.12	Commission sur le Tourisme	91
5.13	Commission sur les Transports	93
5.14	Commission sur la Vallée de l'aluminium	95
5.15	Table régionale de concertation des personnes âgées	100
CONCLUSION		103

PROLOGUE

À l'aube du nouveau millénaire, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean peut-elle entrevoir son avenir avec optimisme ? Saura-t-elle concilier à la fois les exigences du développement économique et du développement social, tout en progressant sur la voie du développement durable ? Comment parviendra-t-elle à se doter des outils nécessaires au façonnement de son devenir ? Réussira-t-elle à s'inscrire de plain-pied dans les sillons prometteurs de la nouvelle économie ? Saura-t-elle assurer une place signifiante et équitable aux femmes, aux jeunes et aux aînés dans les lieux décisionnels ? Pourra-t-elle consolider et intensifier ses rapports avec la communauté autochtone et développer une relation partenariale davantage efficiente entre nos cultures ?

Voilà des interrogations qui nous rappellent, qu'à l'instar de toutes les sociétés modernes, le Saguenay–Lac-Saint-Jean doit jongler avec des attitudes, des problèmes structurels et des phénomènes conjoncturels dont les effets se font et se feront sentir à tous les stades de l'activité, sociale tout autant qu'économique. Cependant, confrontée à ces exigences inéluctables et à la nécessité d'y apporter des réponses concluantes, celle-ci dispose de tous les atouts pour relever avec efficacité ces défis. D'ailleurs, les réussites observées (notamment depuis 1996, année d'application du premier plan stratégique régional) constituent à cet égard des gages probants de succès.

Ainsi, face à la mouvance sociale et économique qui bouleverse nos certitudes et qui ébranle des convictions que l'on croyait être parmi les plus solidement ancrées par les racines d'une histoire commune, une vision stratégique, actualisée et prospective de notre développement devient nécessité, voire obligation. Certes, dans le contexte d'une évolution qui va en s'accéléralant et qui éclate dans tous les azimuts, le pilotage à l'aveugle ne saurait être de mise. Cette démarche de planification stratégique devient une occasion privilégiée pour porter un regard objectif sur notre présent, ceci afin de mieux anticiper l'avenir.

Aussi, dans un objectif d'assurer les nécessaires continuité et complémentarité avec l'intense réflexion qui a prélué à la réalisation du premier plan stratégique régional, de s'inspirer des idéaux qui la sous-tendaient et afin d'afficher notre reconnaissance devant la perspicacité et la vision d'espoir que nous ont léguées les artisans de cette grande première, nous reproduisons ci-après une définition de la notion de développement. Celle-ci a été

proposée et acceptée unanimement, par tous les intervenants régionaux, lors des États généraux sur l'avenir du Saguenay–Lac-Saint-Jean de septembre 1995, événement qui a rassemblé au-delà de 600 personnes occupant des postes de direction issues de tous les secteurs géographiques et de toutes les sphères d'activités de la région. À cette occasion, tous les partenaires associés à ce premier exercice de planification stratégique convenaient que le changement d'attitude est la première condition au développement, ce dernier s'appuyant prioritairement sur les ressources humaines.

« Le développement est le résultat d'un processus de prise en charge conscient, volontaire et structuré qui s'appuie sur des valeurs et des responsabilités individuelles et collectives. Il vise l'amélioration de la qualité de vie des personnes par la mise en place d'infrastructures, de ressources et d'activités répondant de manière durable aux besoins économiques, sociaux, écologiques et culturels des communautés locales et de la collectivité régionale. »¹

De même, afin d'inscrire la présente démarche en parfaite continuité avec celle de 1996 et de la rendre ainsi indissociable du projet de société qui sous-tendait cette dernière, nous réitérons un **principe fondamental** qui doit guider les partenaires de la région en matière de planification stratégique, soit les exigences intrinsèques du **développement durable**. Dans ce sens, rappelons que le développement durable exige la préservation des systèmes naturels qui nous font vivre : l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants. Cette notion implique de surcroît l'équité dans l'accès aux ressources d'un territoire par la population qui y vit : cette équité, qui s'exprime dans l'égalité des chances à tous, touche la distribution des coûts mais aussi des avantages du développement et de l'exploitation de ces ressources.



¹ *Plan stratégique régional, Saguenay–Lac-Saint-Jean. L'Esprit de la démarche. Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRCD-02). Page 2. Février 1996.*

AVANT-PROPOS

Le Plan stratégique de développement de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean, édition 2001–2006, s’amorce au **Chapitre I** par une présentation sommaire du processus auquel nous avons eu recours afin, d’une part, d’assurer une transition certaine et obligée avec l’édition précédente et, d’autre part, afin d’associer à sa confection le plus grand nombre d’intervenantes et d’intervenants sectoriels, locaux et régionaux.

D’ailleurs, le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) tient à remercier ceux et celles, et ils auront été nombreux, qui ont apporté leur concours et leur précieuse contribution à cette œuvre collective. Sans cette générosité exemplaire, qui a toujours animé les gens de notre région, et leur propension à la solidarité, ce plan stratégique n’aurait su voir le jour.

Le **Chapitre II** vise à l’identification d’un certain nombre de problématiques à portée régionale. Cette approche-synthèse répertorie des phénomènes que l’on se doit de qualifier de préoccupants tant ceux-ci perdurent dans le temps et tant ils confrontent l’avenir de la société régionale au travers de ses dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale. Elle n’a pas la prétention de refléter l’entièreté des phénomènes observables mais elle s’attarde à quelques éléments déterminants qui, à défaut d’être exhaustifs, s’imbriquent les uns les autres et témoignent de tendances lourdes.

Dans sa forme et son contenu, la rédaction a volontairement privilégié une approche qui interpelle le lecteur ou la lectrice, qui provoque sa réflexion et qui rappelle sa responsabilité première eu égard à la résolution de ces problématiques.

À la lecture, on remarquera que nous avons introduit, lorsque le contexte s’y prêtait (et afin de présenter en exergue certains des progrès parmi les plus significatifs enregistrés par la région dans sa lutte pour contrer ces problématiques de développement), des références précises à des actions posées depuis 1996 (en suivi au premier plan stratégique régional): actions qui permettent de nuancer les aspects les plus sombres des problématiques reconnues et qui ont le mérite de démontrer que les solutions existent et qu’elles s’avèrent, dans nombre de circonstances, tout à fait appropriées et porteuses d’espoirs nouveaux.

Aussi, une mise en garde s'impose puisqu'on ne saurait retrouver, ici, l'éventail complet ou même partiel des problématiques sectorielles et de l'ensemble des actions posées en regard d'un secteur d'activités donné. Là n'est pas la raison d'être de cet énoncé sommaire. Ce choix délibéré, qui privilégie une vision régionale, voire un survol horizontal, ne cherche pas à réduire ni la portée, ni l'importance, ni la contribution significative et essentielle des divers secteurs d'activités au développement de la région et, moins encore, à taire ou à singulariser l'une ou l'autre des problématiques spécifiques qui les assaillent.

Bien au contraire, le processus auquel nous avons eu recours et qui est rappelé au premier chapitre, a laissé une large place à l'expression des particularités et des attentes propres à chacun de nos quinze grands secteurs d'activités en région. Cette responsabilité, qui aura été éminemment déterminante pour la confection du plan stratégique de développement de la région, relevait des dizaines de partenaires sectoriels, locaux et régionaux (au-delà de 225 personnes) regroupés dans les commissions sectorielles. Celles-ci auront contribué efficacement à alimenter la réflexion et à guider toutes les étapes de ce processus que nous avons souhaité ouvert, dynamique et, surtout, perfectible.

Ce portrait, quoique partiel, de notre réalité régionale n'est pas fortuit, il s'inscrit dans la continuité des énoncés qui ont servi d'amorce au premier plan stratégique de développement de la région (1996–2001). D'ailleurs, le lecteur ou la lectrice est invité à référer à ce dernier afin de mieux saisir la portée et le sens de la présente démarche qui ne saurait faire abstraction de ce contenu tant elle emprunte résolument la voie tracée par ce précurseur.

D'ailleurs, c'est en ayant recours notamment aux outils de référence confectionnés entre 1994 et 1996² ainsi qu'à partir des réflexions, des commentaires et des opinions que les problématiques identifiées dans la présente édition ont suscité chez les membres des commissions sectorielles, de même qu'auprès du Conseil régional, que nous avons pu confirmer la justesse de l'énoncé de la Vision régionale, qui constitue l'objet du **Chapitre III**. Ce projet de société, élaboré en 1996, demeure d'une criante actualité et a su rallier à nouveau l'adhésion unanime des artisans et des artisanes du présent exercice.

² *Analyses et perspectives sectorielles. Fiches-synthèses des enjeux des groupes d'Experts, Partenaires et autres Organisations. Planification stratégique régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Donnons-nous les moyens de construire notre avenir. Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Décembre 1994.*

Au **Chapitre IV**, nous présentons et commentons sommairement l'Axe stratégique et les Axes de développement. Ces éléments auront constitué, dans la pratique, les guides et les points de référence à partir desquels chacune des commissions sectorielles a défini ses priorités de développement, celles-ci offrant des avenues privilégiées aux personnes intervenantes en région qui sont ainsi conviées à les emprunter pour insuffler au développement de la région une énergie nouvelle. Ces priorités de développement sont décrites au **Chapitre V**.

Bonne lecture.



CHAPITRE I

LE PROCESSUS DE RÉALISATION

1.1 LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

L'entrée en vigueur, au printemps 1997, de la Politique de soutien au développement local et régional (PSDLR) venait, en quelque sorte, consacrer le plan stratégique régional en tant qu'outil privilégié pour un développement mieux ciblé, davantage organisé et plus structuré dans les régions.

Ainsi, peut-on y lire que « ...C'est au palier régional que s'effectue la démarche globale de concertation et de planification conduisant à l'adoption d'un plan stratégique régional. L'élaboration de ce plan est l'occasion pour les intervenants locaux et régionaux d'évaluer les forces et les faiblesses des diverses composantes du territoire régional et de définir des priorités à privilégier, les objectifs à atteindre et les stratégies pour y parvenir... »

Rappel historique : L'implantation du processus de planification stratégique dans les régions s'inscrit dans le prolongement des Conférences socio-économiques régionales qui ont eu cours au Québec entre 1982 et 1991. Ainsi, dès 1992, l'ensemble des régions québécoises étaient conviées, par le Secrétariat au développement des régions (SDR), à un premier exercice de planification stratégique. Pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce processus fut amorcé, dès 1993, et complété en février 1996 avec l'adoption du premier Plan stratégique de développement. Ce délai étant motivé par la signature, avec le gouvernement du Québec, en février 1991, soit à la conclusion de la Conférence socio-économique régionale de Saint-Félicien, d'une Entente-cadre de développement d'une durée de cinq ans (1991-1996), celle-ci ficelant l'ensemble des interventions gouvernementales jusqu'à son échéance en avril 1996. Cette situation particulière, et assurément avantageuse dans ce contexte, aura donc permis aux personnes intervenantes en région d'utiliser à bon escient le délai imparti afin de réaliser un exercice de planification stratégique fort élaboré qui aura mis à contribution tous les milieux locaux et régionaux de même que l'ensemble de la population régionale, notamment dans le cadre d'audiences publiques et d'États généraux. L'ampleur de cette démarche et davantage le contenu substantiel (au demeurant toujours d'actualité) qui en a résulté justifient que nous ayons privilégié, en regard de l'actuel processus devant mener à l'adoption du prochain plan stratégique, une mise à niveau du PSR 1996-2001.

1.2 L'ESPRIT DE LA DÉMARCHE

Préalablement à l'amorce des activités qui ont mené, en avril 2001, à l'adoption de ce plan stratégique, nous avons établi un certain nombre de balises afin de contenir l'opération à l'intérieur d'un processus que nous souhaitons efficient, mobilisateur et accéléré, sans pour autant rogner sur la qualité intrinsèque de son contenu.

Ces balises s'énonçaient de la manière suivante :

- Une démarche qui devait s'inscrire dans la continuité de la première planification stratégique régionale, qui s'inspirait largement de ce contenu initial et qui intégrait les préceptes du développement social ;
- Un processus simplifié par la réduction du nombre d'étapes requises à sa confection ;
- Un échéancier de réalisation accéléré (6 mois) ;
- Un plan stratégique évolutif, perfectible et régulièrement mis à jour ; et
- Une démarche engageante pour le milieu tant en marge de la confection du plan stratégique lui-même, de l'élaboration des plans d'action, de leur actualisation ainsi que de leur suivi dynamique.

1.3 LES GRANDES ÉTAPES DU PROCESSUS DE RÉALISATION (APERÇU SOMMAIRE)

Première étape : Le Cadre de référence et les Commissions sectorielles

Au départ du processus, et tenant compte des balises formulées précédemment, le conseil d'administration du CRCO acceptait, en novembre 2000, un **Cadre de référence** qui stipulait, entre autres, les règles de conduite à suivre afin d'assurer la réussite de l'opération à l'intérieur des limites imposées par un échéancier contraignant pour le milieu et

l'organisation responsable, mais qui, au demeurant, devait s'avérer réaliste. Ce cadre de référence précise et décrit notamment les principales activités à franchir, le rôle tenu par les divers acteurs (dont les paramètres de composition et de fonctionnement de commissions sectorielles couvrant quinze champs d'activités spécifiques), leurs échéances et finalement les obligations de résultats (le produit livrable).

La réalisation du processus repose quasi essentiellement, et de façon privilégiée, sur un mécanisme de concertation inédit : les **commissions sectorielles**. Ces instances démocratiques, dont la composition et les mandats furent définitivement arrêtés en décembre 2000, ont été conçues sur le principe d'un forum permanent de discussions et d'échanges représentatif des intérêts diversifiés propres à un secteur d'activités donné. En regard de l'élaboration du plan stratégique régional (PSR) et de son suivi, les commissions sectorielles se sont avérées être le mécanisme privilégié, générateur de connaissances et de contenus, associant en concertation des personnes en postes de décision aux échelons locaux, régionaux et sectoriels interpellés par l'un ou l'autre des quinze champs de préoccupations (voir la nomenclature en page suivante).

Pour l'essentiel, le rôle déterminant confié aux commissions sectorielles s'énonçait comme suit :

Contribuer à la réalisation du Plan stratégique régional (PSR), notamment :

- *en validant et en bonifiant le Bilan des réalisations du milieu en lien avec le PSR 1996–2001;*
- *en dégagant les forces et les faiblesses ainsi que les principales problématiques confrontant son secteur;*
- *en cernant la vision sectorielle et les opportunités de développement du secteur;*
- *en identifiant les mesures et les actions pouvant mener à l'atteinte des objectifs de développement sectoriel et/ou à la résolution des problématiques identifiées; et*
- *en assurant le suivi en continu des engagements des partenaires sectoriels associés au Plan stratégique régional (2001–2006).*

Les commissions sectorielles ont ainsi contribué à un meilleur arrimage des attentes et des besoins des divers secteurs d'activités avec les grands objectifs locaux, régionaux et multisectoriels de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Afin de couvrir l'ensemble des dynamiques de développement de la région, le CRCD a donc constitué quatorze (14) commissions sectorielles, auxquelles s'est jointe en cours de processus la Table régionale de concertation des Aînés, couvrant les champs d'expertises suivants, le tout prenant en compte les préoccupations associées à la condition féminine :

- l'Agroalimentaire;
- les Aînés;
- la Culture;
- le Développement social;
- l'Économie et l'Emploi;
- l'Économie sociale;
- l'Enseignement, la Formation et la Recherche;
- l'Environnement et le Développement durable;
- la Jeunesse;
- les Loisirs et les Sports;
- la Santé et les Services sociaux;
- les Ressources naturelles;
- le Tourisme;
- les Transports;
- la Vallée de l'aluminium.

Deuxième étape : Amorce du Bilan faisant état des réalisations du milieu associées au Plan stratégique 1996–2001 et la confirmation de la Vision régionale

L'action des commissions sectorielles, en regard de l'élaboration du plan stratégique régional, s'est déroulée en deux phases distinctes. D'abord, une première rencontre de travail, en janvier 2001, où elles ont contribué par les expertises et les connaissances détenues par leurs constituantes respectives, à la compilation et à la validation des informations requises pour la confection du **Bilan des réalisations du milieu** associées au

PSR 1996–2001. Au cours de cette même rencontre, chaque commission a été invitée à statuer sur la portée et la symbolique de la **Vision régionale** (voir Chapitre III).

Troisième étape : Finalisation du Bilan, réactions au Document d'orientation, élaboration des priorités de développement et ordre de priorité

Une deuxième rencontre, tenue au cours des mois de mars ou avril 2001, amenait les commissions sectorielles à finaliser le Bilan milieu amorcé en janvier et à commenter le **Document d'orientation** du processus de planification stratégique régionale. Celui-ci incluant l'énoncé des principales Problématiques de développement de la région (voir Chapitre II); suivie par la présentation de la Vision régionale (voir Chapitre III), de l'Axe stratégique et des Axes de développement (ces deux dernières composantes étant décrites au Chapitre IV). Finalement, en lien avec la Vision régionale unanimement partagée, l'Axe stratégique et les Axes de développement retenus, chacune des commissions sectorielles a été invitée, lors de cette deuxième rencontre, à identifier des **priorités de développement** et à statuer sur un ordre de priorité de réalisation (voir Chapitre V).

Quatrième étape : Rédaction du Plan stratégique régional 2001–2006, son adoption par le conseil d'administration du CRCD et son dépôt au gouvernement du Québec

L'étape subséquente prévoyait, à la fin avril 2001, le dépôt auprès du conseil d'administration du CRCD, pour réactions et pour validation finale, d'une ébauche du Plan stratégique régional (PSR 2001–2006), celle-ci intégrant l'ensemble des éléments de contenu élaborés et compilés lors des étapes précédentes. Suite à l'accord du conseil d'administration en regard de la teneur de la version finale du Plan stratégique régional, celui-ci faisait l'objet, en mai 2001, d'un dépôt formel auprès des autorités gouvernementales.

Le plan stratégique ainsi formulé a constitué de fait la plate-forme de négociation de l'Entente cadre de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2001–2006.

Cinquième étape : Négociation et signature de l'Entente cadre de développement

À compter de mai 2001, se sont amorcées les négociations avec la partie gouvernementale afin de convenir des termes de cette nouvelle Entente-cadre de développement régional. La signature de ce document officiel, le 18 janvier 2002, a fermé la boucle du processus de confection du Plan stratégique régional 2001–2006, amorcé à l'automne 2000.

1.4 LES ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Une fois l'entente cadre de développement régional signée, les commissions sectorielles ont été invitées à entreprendre un exercice crucial, soit la confection des plans d'action. Ces plans d'action, rattachés aux priorités de développement spécifiques à chacune des commissions, viendront préciser la nature des engagements des partenaires et définir les paramètres de réalisation associés à chacune des priorités de développement.

Bien que chaque commission dispose de la latitude voulue pour adapter ses actions en fonction de ses particularités et de ses objectifs spécifiques, un modèle uniforme, décrivant le contenu minimal d'un plan d'action, a été élaboré et proposé. Fait essentiel à noter, les plans d'action, tout comme chacune des priorités de développement qu'ils soutiennent, sont placés sous la responsabilité des commissions. Celles-ci pourront en proposer des modifications au conseil d'administration du CRCO (modifications sujettes à l'acceptation de cette instance qui demeure à toute fin pratique le gardien du processus et le propriétaire exclusif du contenu du Plan stratégique régional) afin de les adapter en cours de progression (au cours des cinq années de vie du PSR) de manière à traduire adéquatement les événements de conjonctures et à refléter le caractère évolutif inhérent au passage du temps.

Finalement, l'un des éléments essentiels à la réussite de cette opération d'envergure réside dans l'obligation, pour chaque commission, d'assurer un suivi continu et structuré de ses priorités de développement et de produire, sur une base régulière, un bilan qualitatif et quantifiable de ses travaux.



CHAPITRE II

LES PROBLÉMATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION

2.1 UNE CONCERTATION VACILLANTE

Malgré des années de pratique et certaines réussites concrètes, la concertation, tant à l'échelle régionale qu'aux échelles locale et intersectorielle, parvient difficilement à s'imposer comme mode de résolution des conflits, pas davantage comme instrument de mobilisation et de créativité.

Le changement de mentalité qu'elle exigeait, prélude au projet de société élaboré en 1996 et qui devait s'exprimer au travers d'une société régionale plus équitable et plus efficace, ne s'est pas opéré. Pourtant, ce mode de relations s'impose devant la complexité croissante et la multiplication effrénée des intrants économiques, sociaux, culturels et environnementaux qui doivent être pris en compte pour une planification harmonieuse et réussie du développement de l'ensemble de la région.

À l'évidence, les gens de la région doivent s'interroger sur le sens qu'ils prêtent à la concertation, sur l'intensité et le niveau des rapports qu'ils entretiennent entre eux, sur les objets d'échanges qu'ils souhaitent partager ainsi que sur leurs engagements à l'égard d'une approche collective et solidaire du développement. Il faut se rappeler que la concertation, qui interpelle les valeurs de partage, de respect mutuel et d'entraide, doit favoriser et faciliter le dialogue tout en encourageant l'expression libre et raisonnée des différences. C'est au travers de la diversité des opinions et des vécus ainsi que par la complémentarité de nos diverses ressources partenariales que pourra s'exprimer notre volonté concertée d'agir sur nos déterminants sociaux et économiques.

Plus qu'une simple critique, cette réflexion devra nous amener à cerner les causes et à mesurer les effets d'une concertation défailante et, surtout, à mettre en place les correctifs appropriés afin de rendre celle-ci plus engageante. Certes, il s'agit là d'un passage obligé.

Pour ce faire, nous pouvons capitaliser sur des réussites probantes où l'approche concertée, active et responsabilisante, en regard de certains dossiers de développement, a su démontrer toute sa valeur et son utilité. Ainsi en est-il des actions déterminantes du Comité de suivi pour la maximisation des retombées économiques régionales du projet Alcan / Alma, initiative qui a associé, entre autres, le milieu de l'entreprise, le monde municipal, des intervenants socio-économiques et des représentants gouvernementaux. Nul doute que cette action concertée aura été particulièrement profitable pour la région et pour l'entreprise concernée. À un point tel d'ailleurs que ce modèle concerté, au demeurant perfectible, devrait être repris en marge d'autres projets majeurs en région (réf. projets Hydro-Québec).

Sur un registre différent, mais tout aussi explicite quant à l'utilité de la concertation, soulignons la mise en place de la Table régionale de concertation pour le développement de la formation professionnelle et technique. Il s'agit là de l'aboutissement d'une démarche ardue et complexe entre des partenaires du réseau de l'Éducation qui avaient très peu cultivé les vertus du dialogue et de la collaboration et ce, trop souvent au détriment même des intérêts de la région. L'opérationnalisation de ce véhicule de concertation aura permis le développement d'une première Carte intégrée des programmes de formation professionnelle et technique en région, un acquis important. Plus encore, il aura conduit à l'établissement d'un dialogue constant et respectueux, quoique toujours fragile, entre ces partenaires tout comme il aura été à l'origine du développement d'un Consortium associant trois institutions collégiales de la région en prévision de la dispense partagée d'un unique programme de formation technique, initiative qui aurait certes été impensable il y a à peine quelques années.

Plusieurs autres démarches concertées, telle celle du Comité régional du Jardin zoologique et de l'Industrie touristique, pourraient s'ajouter à ce plaidoyer en faveur du recours à la concertation comme mode d'appropriation de notre développement et comme outil de négociation raisonnée. Cependant, ce qu'il nous faut retenir pour l'essentiel, c'est la nécessité de développer en région le réflexe « concertation », qui doit se manifester en

amont des situations, des contextes et des problématiques, afin d'éviter d'inutiles stigmates et chicanes stériles qui trop souvent minent l'action régionale.

À cet effet, la présente vision stratégique du développement de la région doit laisser une large place à l'expression d'une réelle concertation, engageante et stimulante, d'autant que le contexte actuel qui prévaut en matière de réorganisation municipale interpelle, à plus d'un titre, les notions locale et régionale du développement et qu'il ne saurait être, dès lors, l'apanage exclusif des responsables municipaux et gouvernementaux.

2.2 DES ENJEUX DE POUVOIR

Notamment au cours de la décennie '90, les milieux régionaux et locaux de partout au Québec ont exprimé, avec force et conviction, la volonté d'assumer davantage de pouvoirs et de responsabilités. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, cette décentralisation souhaitée des pouvoirs a constitué l'une des assises, sinon la principale assise, du Plan stratégique régional de 1996. En réponse partielle aux visées des régions, le gouvernement du Québec privilégiait, en 1997, l'approche de la régionalisation et ce, tenant compte qu'à son avis :

« ...Un transfert massif de compétences vers les instances locales et régionales présenterait l'inconvénient, dans le contexte constitutionnel actuel, de limiter sévèrement la capacité d'intervention du gouvernement québécois face aux intrusions possibles du gouvernement fédéral...

...Lorsqu'il régionalise, le gouvernement adapte ses interventions et ses services aux réalités régionales en associant les représentants des populations locales et régionales à la prise de décision, à la mise en œuvre ou à la gestion d'opérations relevant de la responsabilité de l'État...

...En somme, la régionalisation de l'action gouvernementale est un processus susceptible d'aller, à court terme, bien au-delà de la seule déconcentration des services publics et de préparer, à moyen terme, le terrain à une éventuelle décentralisation majeure des pouvoirs ...³

³ Source. *Politique de soutien au développement local et régional. Secrétariat au développement des régions. Gouvernement du Québec. 1997.*

À l'évidence, et ce malgré quelques progrès sur la voie de la décentralisation, la région, tout comme elle l'exprimait en 1996, exerce encore trop peu de contrôle sur ses principaux leviers de développement, notamment en regard de l'exploitation de ses ressources naturelles. Aussi, notre capacité à influencer les centres de décisions, privés et publics, s'en trouve-t-elle réduite. La faiblesse de notre rapport de force, qui en résulte, constitue un handicap certain et une entrave au développement de la région.

Afin d'appuyer de manière déterminante et significative nos stratégies de développement, la région devra poursuivre sa quête de nouveaux pouvoirs et de nouvelles responsabilités dans tous les champs de compétences et ainsi, tel que l'exprime fort à propos la citation précédente...**préparer, à moyen terme, le terrain à une éventuelle décentralisation majeure des pouvoirs.**

En ce sens, nous devons tirer enseignement des expériences de régionalisation et de décentralisation que nous observons en région depuis quelques années. Celles-ci découlent, en grande partie, des gains notables enregistrés par la région dans le cadre des négociations de plusieurs ententes spécifiques de régionalisation. D'ailleurs, cet outil de régionalisation, introduit par la Politique de soutien au développement local et régional (PSDLR), est devenu une voie incontournable et un moyen privilégié par la région pour expérimenter de nouveaux modes de gestion à responsabilités partagées et pour assumer, le cas échéant, de réels pouvoirs décentralisés. Les résultats obtenus jusqu'à présent, nous confortent dans la quête de nouveaux pouvoirs et de nouvelles responsabilités.

Aussi, citons expressément quelques ententes spécifiques de régionalisation qui s'inscrivent parfaitement dans cette logique et qui affichent des gains substantiels en matière d'autogestion et de prise en charge de notre développement, soit par la récupération de ressources financières additionnelles au profit de la région, dont notamment certaines redevances sur l'exploitation des ressources naturelles (Entente spécifique sur la gestion et la mise en valeur du territoire public intramunicipal), soit par l'exercice aux paliers local et régional de pouvoirs décisionnels accrus (Entente spécifique sur le développement des ressources minérales, Entente spécifique sur la recherche en forêt boréale) ou encore par le développement d'approches innovatrices (Entente spécifique sur la condition féminine, Entente spécifique sur la prévention de l'abandon scolaire).

Également, toujours en relation avec ces notions de régionalisation et de décentralisation, il nous faut mentionner un acquis important dévolu aux régions par la PSDLR, soit un rôle aviseur en amont de l'élaboration des plans stratégiques ministériels et en aval de l'identification des priorités ministérielles. À n'en pas douter, il s'agit là d'une ouverture significative qui permet aux intervenants régionaux de commenter, voire d'influencer les actions des ministères qui ont une incidence certaine sur le développement local et régional, ou à tout le moins qui leur permet d'exprimer leurs attentes et de favoriser une meilleure adéquation des programmes ministériels et des initiatives gouvernementales avec les objectifs de développement de la région.

Ce droit de regard, qui a fait notamment l'objet d'une expérience pilote dans la région (réf. Plan d'action du ministère des Ressources naturelles 1999–2001), mérite certes des améliorations substantielles pour en accroître l'efficacité et pour atteindre pleinement les objectifs recherchés, mais il demeure somme toute un moyen intéressant et dynamique pour le développement et la structuration de rapports réguliers et harmonieux entre la région et les appareils administratif et politique gouvernementaux.

Ainsi, comme nous venons de le démontrer, des gains importants accompagnent la marche des régions sur la voie d'une plus grande responsabilisation en matière de développement. Pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, cette cadence devra se poursuivre, s'accélérer et, surtout, s'étendre à d'autres pans de l'activité gouvernementale, le tout en conformité avec les énoncés du Plan stratégique régional de 1996.

2.3 UNE MIGRATION DE LA CAMPAGNE À LA VILLE

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte 56 municipalités qui se répartissent en 4 Municipalités régionales de comté (MRC). On y retrouve également une communauté autochtone, celle de Mashteuiatsh.

Sa population demeure fortement concentrée en milieu urbain. Ainsi, selon des données extraites du Répertoire des municipalités du Québec (janvier 2001), près de 72% (206 000 habitants) de la population réside dans les sept plus grands centres urbains de la région (La Baie, Chicoutimi, Jonquière, Alma, Roberval, St-Félicien, Dolbeau-Mistassini).

Notons que plus de 60,4% de la population régionale réside au Saguenay (MRC du Fjord-du-Saguenay).

À l'exception de la ville de Jonquière, dont la population a chuté de 2,5% (-1 428h), entre 1991 et 1996, les populations de ces villes se sont accrues, quoique faiblement, au cours de cette période.⁴

Quelques communautés rurales, particulièrement celles situées en périphérie ont connu une baisse de leur population. Les villes et les municipalités rurales péri-urbaines, auraient absorbé en grande partie cette population migrante, laissant apparaître les signes d'un phénomène de migration des populations rurales les plus excentriques vers les zones à plus forte densité de population.

À titre d'exemple, les municipalités du Bas-Saguenay (Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Ferland-Boilleau) ont connu une décroissance cumulée de leurs populations de 3,2% (-147 h) entre 1991 et 1996. Au cours de cette période, la ville de La Baie enregistrait une croissance de 0,28% (+60 h).

Le phénomène est davantage significatif pour le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine alors que les municipalités périphériques de Saint-Augustin, de Saint-Thomas-Didyme, de Notre-Dame-de-Lorette et de Saint-Eugène, y ont enregistré pendant la même période, une décroissance globale de leurs populations de 8,6% (-208 h) pendant que la population de la ville de Dolbeau-Mistassini s'accroissait de 1,3% (+192 h).

Ces caractéristiques, c'est-à-dire la forte concentration en milieu urbain et le déséquilibre démographique entre les noyaux de peuplement saguenéen et jeannois, génèrent des problématiques de gestion territoriale complexes tout comme elles conditionnent, dans une large mesure, l'expression des enjeux politiques en région.

Le partage équitable des avantages du développement, la juste répartition des services publics et le développement harmonieux des infrastructures font partie de la myriade de sujets qui, quotidiennement, stigmatisent les passions, alimentent les controverses et suscitent nombre de tensions politiques entre les deux grandes constituantes du territoire, entre la ville-centre et ses voisines, entre celles-ci et les pôles

⁴ Source. *Emploi-Québec. Informations sur le marché du travail. Portrait du marché du travail par territoire des Centres locaux d'emploi (CLE), décembre 2000. Compilation.*

intermédiaires, mais aussi, et surtout, entre des collectivités partageant un espace géographique contigu.

Aussi, en matière de planification stratégique, devons-nous demeurer attentifs et nous préoccuper avec constance des effets immédiats et à long terme des fusions municipales, en cours et anticipées, sur l'évolution ou la régression du phénomène de déstructuration de l'espace rural.

2.4 UNE APPROCHE SOCIALE DU DÉVELOPPEMENT

Au plan social, la région n'échappe pas aux grandes problématiques nationales. Même que celles-ci, à tort ou à raison, semblent y être vécues avec plus d'acuité.

Ainsi, la problématique du **sous-financement de la région** donne-t-elle lieu, depuis nombre d'années, à un débat incessant. Les uns criant à l'injustice, les autres plaidant les erreurs d'appréciation. À elle seule, l'iniquité interrégionale dans la répartition des dépenses publiques en santé (estimée annuellement à ± 65 M\$) s'avère particulièrement pénalisante pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean et constitue, en ce sens, un enjeu majeur de développement.

Citons à cet effet le Groupe d'action régional en faveur de l'équité interrégionale dans le secteur des services de santé et des services sociaux : « ...Ce sous-financement a des répercussions directes sur la qualité de notre réseau régional et sur le développement de la région. À son tour, le sous-développement régional a une incidence négative sur l'état de santé d'une population déjà aux prises avec un réseau de santé sous-financé... Cette situation a des conséquences dramatiques sur le niveau socio-économique de nos populations, la vitesse d'exode des jeunes en âge de se reproduire, la vitesse de vieillissement des collectivités et leur désintégration démographique ». ⁵

Aussi, dans ce contexte, la région devra donc travailler activement afin de se doter de ressources financières suffisantes, d'outils performants et de moyens adéquats, tout comme elle devra, le cas échéant, travailler à combattre tout déficit en matière de transferts

⁵ Source. Mémoire présenté à la Commission Clair dans le cadre de la consultation publique sur le financement et l'organisation des services de santé et des services sociaux. Groupe régional en faveur de l'équité interrégionale dans le secteur des services de santé et des services sociaux. Septembre 2000.

de ressources gouvernementales et ce, pour faire face efficacement à des problématiques sociales qui vont en se complexifiant.

Que dire aussi de la **pauvreté** qui semble vouloir s'installer à demeure ? Celle-ci frappant particulièrement les populations des quartiers défavorisés en milieu urbain et des secteurs ruraux en déstructuration. De même que des clientèles déjà fortement fragilisées, notamment de nombreuses familles monoparentales (à noter qu'en région 20,3% de nos familles sont monoparentales) dont les chefs de famille sont très majoritairement des femmes, soit 79% (1996), un phénomène en constante croissance. Le partage inéquitable de la richesse est-il devenu une règle acceptée et acceptable ainsi que le signe concret et révélateur d'un clivage nettement différencié entre des classes sociales aux écarts économiques de plus en plus grands ?

En 1995, le revenu annuel moyen des hommes de 15 ans et plus, touchant un revenu au Saguenay–Lac-Saint-Jean, atteignait 28 000 \$. Pour la même période, le revenu annuel moyen des femmes de 15 ans et plus se situait à 15 000 \$. Plus de 8 400 personnes (dont 5 880 femmes) de notre région, soit 8,0% de la main-d'oeuvre régionale, ne touchaient que le salaire minimum ou moins en 1998, l'un des taux les plus élevés parmi les régions québécoises. Il est reconnu que près de 70% des personnes travaillant au salaire minimum sont des femmes.⁶

L'abandon scolaire, une des problématiques majeures identifiées en région en 1996, continue à faire des ravages chez les jeunes et ce, malgré des efforts consentis par la région pour en contrer les effets. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le manque à gagner fiscal provoqué par l'abandon scolaire est estimé à 200 millions de dollars.⁷ Les trois quarts des jeunes prestataires de l'assurance-emploi en région n'ont pas complété leur cinquième année secondaire. Plus de 21% des jeunes décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme secondaire, 40% au niveau de la formation technique au collégial.

À cet égard, nous devons constater des progrès significatifs en région. Ainsi, les conséquences économiques et sociales de ce fléau sont davantage connues et mieux

⁶ Source. *Enquête sur la population active. Statistique Canada 598013. Compilation spéciale Commission des normes du travail. Tiré du portrait socio-économique des femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Conseil du statut de la femme. 1996.*

⁷ Source. *Bilan des réalisations du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire 1997–2000. CRÉPAS. Avril 2000.*

documentées maintenant, grâce à l'action significative du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS).

D'ailleurs, la signature (une première québécoise) d'une entente spécifique, en 1998, pour prévenir l'abandon scolaire témoigne de l'engagement de divers intervenants régionaux à regrouper leurs ressources et à mettre en commun leurs expertises pour agir plus efficacement dans ce sens. Ceci aura permis à la région de développer une expertise unique et enviable au Québec (en voie d'être exportée) en lien avec cette problématique. L'excellence du travail accompli jusqu'à présent et des résultats annonciateurs de réussites sur la voie complexe de l'abandon scolaire, ont conduit le milieu et les autorités gouvernementales à convenir, tout récemment, des termes d'une nouvelle entente spécifique. À sa conclusion dans cinq ans, la région devrait donc avoir amorcé des mesures efficaces de lutte et concrétisé des actions pour contrer les effets de ce phénomène dévastateur.

Cependant, la lutte concertée à l'abandon scolaire exige des actions encore plus nombreuses, davantage ciblées, et adaptées à la population féminine et masculine tout comme elle nécessite l'implication soutenue de tous les milieux puisque les solutions interpellent la totalité de la collectivité régionale. Il s'agit, à n'en pas douter, d'un problème de société.

2.5 LA DÉMOGRAPHIE : UNE TENDANCE PRÉOCCUPANTE

Selon le *Bilan démographique du Québec en 2001*, édité par l'Institut de la statistique du Québec, nous constatons une décroissance significative (-2, 5%) de la population de la région entre 1996 et l'année 2000. Celle-ci passant de 291 089 habitants, en 1996, à 286 665 individus cinq ans plus tard (-4 424 h.).⁸

⁸ Ces chiffres ne tiennent pas compte de la population de la réserve autochtone de Mashteuiatsh (1 972 habitants).

Quant au poids démographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, par rapport à l'ensemble du Québec, celui-ci se situait, en 1996, à 4% comparativement à 4,15% en 1991. Il faut y voir un repli indiquant que le taux de croissance de la population de la région est plus faible que le taux d'accroissement de la population de l'ensemble du Québec.

Il faudra surveiller de près cet indicateur car si la tendance au fléchissement du poids démographique de la région se maintenait, voire si elle s'accroissait avec le temps, ceci aurait assurément des impacts significatifs entre autres, sur notre capacité collective à influencer, dans l'avenir, les décisions politiques des pouvoirs centraux.

Aussi, la région doit-elle explorer la possibilité de recourir à l'immigration afin de combler, ou à tout le moins, afin de réduire la décroissance amorcée de sa population. En ce sens, plusieurs responsables régionaux et gouvernementaux s'activent présentement dans l'élaboration des termes d'une prochaine entente spécifique visant la régionalisation de l'immigration au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette entente inclura, notamment par le biais d'un plan d'action, diverses mesures visant à faciliter le recrutement et l'intégration de nouvelles personnes immigrantes.

2.6 UNE POPULATION VIEILLISSANTE

Les données sur la population régionale affichent un rétrécissement important des effectifs dans les couches d'âges les plus jeunes. Ainsi, au cours de la période 1991–1996, le groupe d'âges des 0-14 ans a régressé de 8 935 individus pour atteindre le niveau de 58 505 comparativement à 67 440 cinq ans auparavant (en baisse de 13,25%). Quant à la cohorte des 15-29 ans, elle est passée, au cours de la même période, de 61 085 individus à 58 900 individus, soit un repli de près de 2 185 en cinq ans (-3,6%).

À elles seules, les strates des 0-29 ans auront donc diminué de 11 120 individus, entre 1991 et 1996. En 1996, les jeunes de 0 à 29 ans ne représentaient plus que 41% de la population au Saguenay–Lac-Saint-Jean comparativement à 45% en 1991.

En 1971, la région comptait 69 895 jeunes entre 5 et 14 ans. En 1996, on en dénombrait plus que 41 480, soit une diminution de 40%.⁹

Quant aux cohortes des 30-54 ans, elles auront enregistré pendant cette période un gain des effectifs se chiffrant à 6 455 (+6,04%). Finalement, la population de 55 ans et plus aura progressé de 5 165 individus passant de 50 810 individus en 1991, à 55 975 en 1996 (+10,16%).

Ces données confirment une nette tendance au vieillissement de la population régionale. D'ailleurs, la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean vieillit plus rapidement que celle de l'ensemble des régions du Québec. Notons à ce propos que les personnes de 65 ans et plus forment le groupe d'âge le plus affecté par la pauvreté (22%) suivi par le groupe des jeunes de 18-24 ans avec 19%.¹⁰

En chiffres absolus, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus est passé au Saguenay–Lac-Saint-Jean d'un peu moins de 8 000 en 1961 à plus de 30 000 en 1996. En 2026, il atteindrait le chiffre de 72 000.¹¹ Les femmes représentent en région 57,7% des personnes de 65 ans et plus, soit 17 370 personnes.

Ce phénomène du vieillissement de la population constitue un élément déterminant de la problématique de développement de la région puisque ses impacts interfèrent sur tous les plans, notamment sur les facteurs sociaux (santé, éducation, loisirs, qualité de vie et autres) et sur les facteurs économiques (revenus, habitudes de consommation, construction domiciliaire, et autres).

Entre 1996 et 2026, le groupe d'âge des 65 ans et plus connaîtra en région une croissance de 136% alors que celui des 0-14 ans enregistrera une chute de – 44,5%. Dans un même temps, le rapport 65 ans et + / 0-14 ans passera de 52, en 1996, à 221 en 2026 (i.e. en 1996 il y avait 2 jeunes de 0-14 ans pour chaque individu de plus de 65 ans.

⁹ Source. Groupe Écobes. Cégep de Jonquière. *Rester, partir ou revenir au Saguenay–Lac-Saint-Jean après les études. Analyse du désir d'enracinement des élèves du secondaire. Rapport de recherche de la phase III de l'Enquête régionale 1997 « Aujourd'hui les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean »*. 2000.

¹⁰ Source. Conseil du statut de la femme. *Portrait socio-économique des femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec. Info-Région spécial. Décembre 1999.*

¹¹ Source. Institut de la statistique du Québec. *Collection Les conditions de vie. Bulletin – Données sociodémographiques en bref. Volume 4. Numéro 2. Février 2000.*

En 2026, la tendance sera inversée alors qu'il y aura plus de 2 individus de plus de 65 ans pour chaque jeune de 14 ans et moins).¹²

Depuis quelques années, au seul regard de la santé et des services sociaux, on constate d'importantes et de constantes pressions en regard d'une meilleure répartition et d'une plus grande accessibilité des soins et des services sur le territoire ainsi qu'une plus grande diversité de l'offre. Nul doute que ces exigences sociales s'amplifieront à la mesure du vieillissement de la population régionale.

Quant au rétrécissement des cohortes de jeunes, celui-ci oblige d'ores et déjà nos gestionnaires locaux du secteur de l'Éducation à mettre de l'avant des mesures de rationalisation drastiques et impopulaires. Notamment, en annonçant et en rendant effectives des fermetures d'établissements d'enseignement sur l'ensemble du territoire.

Selon des statistiques du ministère de l'Éducation, au cours de l'année 1998–1999, on dénombrait, dans les commissions scolaires de la région, des effectifs jeunes (à temps complet et à temps partiel) totalisant 49 284. Pour l'année 1999–2000, ce nombre était ramené à 46 827, soit une diminution des effectifs par rapport à l'année précédente de l'ordre de 2 457.

Pour l'heure, ce phénomène réducteur, qui frappe indifféremment les milieux urbains et ruraux, interpelle de plein fouet les administrations de nos commissions scolaires. Cependant, le secteur de l'enseignement supérieur (université, cégeps) ne pourra échapper encore bien longtemps à cette réalité. Déjà, certaines de ces institutions parviennent à peine à maintenir le niveau actuel de leurs effectifs étudiants. Cette nouvelle donne place la région devant un autre défi colossal.

2.7 DES JEUNES QUI QUITTENT EN GRAND NOMBRE

Le Plan stratégique régional de 1996 soulevait déjà une partie du voile entourant l'exode des jeunes de la région vers des cieux « plus cléments ». Tous se rappelleront de l'image véhiculée à l'époque : « Les jeunes quittent à raison d'un autobus scolaire par mois ». Ce phénomène est bien réel.

¹² Source. Institut de la statistique du Québec. Collection *Les conditions de vie. Bulletin – Données sociodémographiques en bref. Volume 4. Numéro 2. Février 2000.*

Entre 1996 et 2000, le solde migratoire interrégional (déficitaire) de la région s'établit à 7 914 personnes.¹³

En 1971, 69 895 individus composaient la cohorte des 5-14 ans. Dix ans plus tard, alors que cette cohorte devient les 15-24 ans, on en dénombre plus que 63 265. La région a donc perdu, entre 1971 et 1981, quelques 6 630 jeunes, soit plus de 660 départs pour chacune de ces années. Pour la période 1986 à 1996, la perte aura été moindre, soit 4 980 jeunes, ce qui représente tout de même le départ de près de 500 jeunes par année.¹⁴

Citons textuellement un autre constat, soulevé par l'étude du Groupe Écobes, qui ajoute à cette problématique : « *Enfin, une autre conséquence de tels bilans migratoires chez les moins de 24 ans, concerne la présence de diplômés universitaires au sein de la population. Nos travaux antérieurs ont permis de constater que l'intensité de la mobilité s'accroît avec le niveau de scolarité. Pour la période 1976–1981 au Québec, la migration du groupe le plus scolarisé (167,6 pour 1000) atteint deux fois celle du groupe le moins scolarisé (83,5 pour 1000) dans le cas de la migration interne et quatre fois dans le cas de la migration interrégionale (82,8 pour 1000 comparativement à 20,5).*

... Bien plus, l'influence de la scolarité est d'autant plus marquée que le migrant est jeune. L'expression populaire « exode des cerveaux » repose donc sur des faits dans la région qui nous concerne.

...Cela se reflète d'ailleurs dans les écarts qu'enregistre le Saguenay–Lac-Saint-Jean en 1991 quant à la population des adultes de 15 ans et plus détenant un diplôme universitaire. Ce taux est de 6% comparativement à 10% au Québec, ce qui place l'indice de scolarisation à 74,5% comparativement à 100,0 pour la province. »¹⁵

En 1996, à chaque semaine, 10 jeunes (entre 18 et 24 ans) de la région ont plié bagages. Précisons qu'il y a lieu de nuancer l'impact réel de cette donnée puisqu'un certain nombre de ces jeunes quittent momentanément la région pour parfaire leur formation académique.

¹³ Source. Institut de la statistique du Québec. Collection Les conditions de vie. Bulletin – Données sociodémographiques en bref. Volume 5 – Numéro 2. Février 2001.

¹⁴ Source. Idem à la précédente.

¹⁵ Source. Groupe Écobes. Cégep de Jonquière. Rester, partir ou revenir au Saguenay–Lac-Saint-Jean après les études. Analyse du désir d'enracinement des élèves du secondaire. Rapport de recherche de la phase III de l'Enquête régionale 1997 « Aujourd'hui les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean ». 2000.

Les conséquences de cet exode des jeunes et le faible taux de natalité de la population régionale laissent entrevoir des lendemains préoccupants.

Déjà, certains économistes et démographes annoncent, pour un proche avenir, des difficultés majeures de recrutement de main-d'œuvre dans les secteurs traditionnels de l'économie régionale (les jeunes recherchant bien souvent des types d'emplois inexistant en région), pour les emplois dits saisonniers, d'été et à temps partiel. Si l'on considère qu'une bonne part de ces emplois se retrouvent associés à l'industrie touristique (sites, restauration) et au secteur du commerce de détail, nous devons certes nous préoccuper d'une crise appréhendée de l'emploi dans ces secteurs économiques névralgiques en région.

2.8 DES PROJECTIONS INQUIÉTANTES

Selon une étude de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)¹⁶, la population de la région, estimée à 285 000 habitants en 2001, pourrait décliner et atteindre 276 000 habitants en 2011, un fléchissement de 9 000 individus. Soit un taux de décroissance régionale, par rapport à 1996 (291 000 habitants), se chiffrant à moins de 5,2%. En 2026 (dans 25 ans), celle-ci ne totaliserait plus que 255,000 habitants, une décroissance des effectifs par rapport à aujourd'hui de 21 000 habitants, soit l'équivalent de la population actuelle des villes de Roberval et de St-Félicien réunies. Le taux de décroissance régionale par rapport à 2011 s'établissant alors à moins de 7,6%.

De 62 000 (aujourd'hui), les jeunes de 15-29 ans ne seraient plus que 43 000 en 2016 et 30 000 en 2041.

Les MRC de Maria-Chapdelaine et du Fjord-du-Saguenay seraient les principales victimes de cette hémorragie avec des pertes respectives de 2 500 habitants (-9,03%) et de 14 900 habitants (-8,65%). Quant aux MRC de Lac-Saint-Jean Est et du Domaine-du-Roy, elles enregistreraient des baisses respectives de 0,96% et de 0,92%.

¹⁶ Source. Institut de la statistique du Québec. Collection Les conditions de vie. Bulletin – Données sociodémographiques en bref. Scénario de référence A. Février 2000.

Dans un même temps (de 1996 à 2026), la population du Québec devrait poursuivre sa croissance, abaissant à 3,2% le poids démographique de la région. Une chute de plus de trois quarts de point en vingt ans.

En 2026, le Saguenay–Lac-Saint-Jean ne représenterait plus que 3,2% de la population du Québec.

Quoique la plus grande des réserves s'impose quant à l'interprétation de ces projections, il n'en demeure pas moins qu'elles expriment une très nette tendance à la dépopulation et au vieillissement. Plus encore, elles affichent une accélération prodigieuse de ces phénomènes avec le temps.

2.9 LES PROBLÉMATIQUES ÉCONOMIQUES

L'exploitation et la première transformation des ressources naturelles demeurent les assises principales de l'économie de la région. Au cours des cinq dernières années, celle-ci a consenti des efforts notables afin de modifier un parcours économique jusqu'alors fortement orienté vers la transformation première de ses ressources naturelles. Cependant, elle ne sera pas encore parvenue à négocier de manière décisive ce virage tant souhaité vers une économie à plus grande valeur ajoutée. Il faudra davantage d'efforts et de temps pour y parvenir.

Aussi, comme le souligne l'Institut de la statistique du Québec, l'économie québécoise (entendre aussi l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean) comme celle des autres économies des pays industrialisés, est de plus en plus tributaire de la production, de la diffusion et de l'utilisation du savoir.¹⁷ En ce sens, la région doit s'inscrire résolument dans cette voie porteuse et maîtriser rapidement les concepts associés à l'économie du savoir.

¹⁷ Source. Institut de la statistique du Québec. *Savoir.stat. Bulletin sur l'économie du savoir. Collection la science et la technologie. Septembre 2000.*

2.9.1 LA 1^{RE} TRANSFORMATION DES RESSOURCES

Parmi les éléments qui ont marqué de façon notable la région ces dernières années, il nous faut retenir :

Dans le secteur forestier : La tendance planétaire aux fusions et à l'intégration des entreprises du secteur des pâtes, papiers et cartons (7 usines en région) à laquelle la région n'aura su échapper. Ainsi, si on dénombrerait dans la région, en 1996, quatre grandes papetières (Abitibi-Price, Consolidated-Bathurst, Donohue, Domtar), aujourd'hui ce nombre a été ramené à deux entités administratives Abitibi-Consolidated/Donohue et Produits Forestiers Alliance (ex-Domtar). Il y a fort à parier que les centres de décision de ces entreprises nouvellement intégrées, focalisés sur les enjeux de la mondialisation, demeureront fort étrangers et davantage insensibles aux préoccupations de la région.

D'autant qu'en 1996, la région déplorait déjà la faiblesse de son contrôle sur cette ressource vitale. Bien que le nombre absolu d'unités de production n'ait pas été affecté par les fusions et les intégrations d'entreprises, les effets combinés des coûts croissants de la ressource (redevances, CAAF, etc...), de la concurrence mondiale, de la rationalisation, de la modernisation des procédés de fabrication et de la mécanisation des méthodes de prélèvement de la ressource se sont poursuivis et se font sentir par une érosion continue de la main-d'œuvre.

Certes, l'avenir de ce secteur d'activités, qui a largement contribué par le passé au développement de la région, demeure sombre (ex. usine Kénogami de Jonquière, usine Abitibi-Consol de La Baie). La région ne peut espérer une croissance significative des activités dans le secteur de la première transformation de la ressource forestière, tout au plus peut-elle souhaiter voir endiguer les pertes d'emplois et le maintien d'un niveau d'emplois acceptable.

Quant aux scieries (108 scieries dont 30 dans la classe $\geq 10\ 000\text{m}^3$), dont plusieurs appartiennent aux grandes papetières, nous avons noté des développements majeurs chez les coopératives forestières (en 1997–1998, les six coopératives forestières de la région employaient 1 571 travailleurs).

Cependant, ce secteur, soumis aux aléas cycliques, demeure largement tributaire de l'état de santé du marché américain (dont on constate les premiers signes d'une récession) et de ses propensions naturelles au protectionnisme. Ainsi, dans le secteur du sciage, les ralentissements et les arrêts de production, effectifs ou annoncés, marquent-ils les débuts de ce nouveau millénaire.

Dans le secteur de la production primaire d'aluminium : Notons la construction de la nouvelle aluminerie d'Alcan à Alma qui vient remplacer les installations désuètes de cette compagnie dans cette ville et qui ajoute au tonnage annuel d'aluminium de première fusion produit par cette entreprise. Ainsi, l'industrie de l'aluminium primaire consolide ses assises en région. Avec un effectif de 6 438 personnes et une masse salariale annuelle de 510 millions de dollars, la compagnie Alcan demeure le principal employeur privé de la région.

Afin de maximiser en région les retombées économiques de ce chantier de construction majeur, rappelons que les intervenants régionaux et Alcan ont réalisé une expérience significative de concertation et de mobilisation, à la suggestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). En effet, un comité de suivi pour la maximisation des retombées a été constitué dans le but d'assurer l'interaction entre les différents partenaires, d'une part, et entre Alcan et le milieu régional, d'autre part. Un vaste réseau de diffusion de l'information et des outils dynamiques ont été développés dans le but de mobiliser les entreprises et les partenaires et ainsi favoriser les contacts d'affaires, le partage d'expertises, la sous-traitance et les alliances stratégiques. Les entrepreneurs régionaux ont eu un accès privilégié au contenu des appels d'offre émis par Alcan au moment opportun et la compagnie a également mis des efforts importants pour supporter la région dans sa démarche.

Ainsi, il faut reconnaître avec satisfaction que l'objectif énoncé par la région en 1996, soit celui d'accroître les retombées des grands travaux et projets industriels, a été poursuivi et rencontré. Cette expérience riche d'enseignement, autour du Projet Usine Alma, démontre bien la capacité des entreprises régionales de tirer profit des activités économiques majeures.

Au printemps 2001, le comité dévoilera le bilan des mesures qui ont été identifiées, initiées et soutenues tout au long de la démarche. Des constats et des recommandations seront émis par le comité pour faire en sorte de maintenir l'expertise développée. De plus, le

comité souhaite envisager les différentes possibilités d'adaptation pour que cette démarche de maximisation puisse être transférable à d'autres projets d'envergure en région ainsi qu'à des grandes entreprises régionales dans le cadre de leurs approvisionnements réguliers en biens ou en services.

En regard de l'activité minière : Quoique l'importance économique de ce secteur d'activités demeure encore marginale en région (483 emplois en 1998 et une masse salariale de 18 M\$) celui-ci présente des perspectives de développement prometteuses. Ainsi, depuis 1995, les travaux d'exploration minière ont connu une croissance exceptionnelle (des investissements privés de plus de 21 M\$ depuis 1993), cela en raison notamment de l'action déterminante et structurante du Fonds minier régional. Ce dernier aura en outre formé plus de 200 personnes pour la prospection autonome depuis 1993, dont au moins 70 sont considérées comme particulièrement actives sur le terrain. Une amélioration impressionnante si l'on considère, qu'en 1993, la région ne comptait que trois prospecteurs dignes de ce nom. En plus, on note une recrudescence significative des activités de cartographie géologique, réalisées par le ministère des Ressources naturelles, suite aux engagements contractés par celui-ci dans le cadre d'une entente spécifique signée avec la région en 1997 (reconduite en 2000 pour une période additionnelle de 5 ans).

Le cumul de ces développements récents aura permis de multiplier par vingt le nombre d'indices minéralisés, de minéraux industriels et de nouveaux sites de granite. Malgré les déboires de Ressources Orléans en regard de la mise en valeur de son dépôt de wallastonite à Saint-Ludger-de-Milot, il est permis d'espérer à moyen terme une expansion majeure de l'activité économique dans le secteur minier au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Avec un montant de 2,4 M\$ en 1998, les dépenses d'exploration et de mise en valeur hors d'un site minier ont augmenté de 66 % par rapport à l'année 1997.¹⁸

Autres faits notables dans le secteur minéral en région, rappelons la création, en mars 2000, du Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM) – recherche appliquée portant sur les technologies de l'exploration minérale au Québec – ainsi que des investissements de plus de 100 M\$ pour la mise en valeur de notre potentiel minéral, notamment chez Niobec et dans les carrières de granite.

¹⁸ Source. *L'industrie minière du Québec en 1999. Ministère des Ressources naturelles. Service de la recherche en économie minérale. 2000.*

Quant au secteur de la production agricole, qui procurait, en 1997, un emploi à 5 406 personnes en région ¹⁹ (on évalue à 2 185 le nombre d'emplois en équivalent personne-année dans ce secteur en région), celui-ci demeure indiscutablement un levier de développement économique de premier plan au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cependant, parmi les grandes problématiques, qui confrontent ce secteur névralgique de l'activité régionale, notons entre autres celle de la relève. Ainsi, 57,0% des exploitations agricoles déclarent ne pas avoir, à l'heure présente, de relève pour leur entreprise. Seulement 14,0% affirment détenir réellement une relève. Ajoutons également qu'entre 1987 et 1997, la superficie des terres en production a chuté de 2,5%. Cette diminution serait encore plus marquée si elle n'était contrebalancée par la mise en valeur de nouvelles terres en bleuetières. Le rétrécissement du territoire agricole serait en réalité de 10 000 hectares (-7,0%) si nous en retranchions ces dernières.

Les opportunités de développement et de diversification dans le secteur de la production agricole sont bien réelles quoique exigeantes en terme de ressources de toute nature. Ce secteur reste confronté à des défis importants dont notamment les exigences et contraintes liées aux exportations, les concurrences nord-américaine et mondiale, les limitations climatiques, le respect et l'imposition de normes environnementales de plus en plus contraignantes, le bon voisinage entre les préoccupations urbaines et les nécessités rurales, l'importance des innovations technologiques et scientifiques, des habitudes de consommation évolutives et davantage sélectives et des coûts d'établissement importants et constamment à la hausse qui n'ont rien pour inciter à la relève, et autres. Malgré tout, ce secteur continuera à assurer une contribution significative à l'enrichissement de l'économie régionale et ce, tout en parvenant à surmonter ces difficultés.

Ainsi, à l'exception des secteurs agricole et minéral, les opportunités de développement de la région en regard de la première transformation des ressources sont quasi inexistantes. L'industrie forestière fléchit constamment et elle se montre incapable de surmonter les problèmes structurels qui l'assaillent depuis la récession des années '80. Quant à l'industrie de l'aluminium, celle-ci affiche un bilan de santé relativement sécurisant pour la région et, bon an mal an, elle maintient un niveau d'activités constant. La croissance de ses activités en région demeure toujours possible et souhaitable (ex. usine de conditionnement des brasques, remplacement des cuves Soderberg au complexe

¹⁹ Source. *Profil de la production agricole de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation. Décembre 1999.*

Jonquière). À tout le moins, la région peut-elle constater avec satisfaction la consolidation des acquis de cette dernière industrie.

2.9.2 LES 2^E ET 3^E TRANSFORMATIONS DES RESSOURCES

L'une des grandes faiblesses de l'économie régionale demeure son incapacité à générer des activités industrielles substantielles dans le secteur de la transformation des ressources. Pourtant, tous s'entendent pour reconnaître qu'il s'agit là d'un passage obligé pour générer un développement économique fort et constant.

En regard du secteur de **la transformation de l'aluminium**, le nombre des petites usines de transformation est en croissance. Quoique la région n'ait pas encore atteint une masse critique suffisante d'entreprises pour enclencher un développement soutenu dans ce secteur d'activités, les entreprises existantes, généralement de taille modeste (en terme de volume de production et d'emplois), constituent l'avant-garde d'un nouvel entrepreneuriat en émergence et précurseur.

Quant aux outils de support à la recherche, au développement et à la promotion de ce secteur d'activités, les progrès enregistrés par la région, depuis cinq ans, y sont particulièrement significatifs. Notons entre autres : le Centre Québécois de Recherche et de Développement de l'Aluminium (CQRDA); la création d'une nouvelle chaire universitaire sur la technologie avancée des métaux légers pour les applications automobiles; la mise en chantier prochaine (printemps 2001), sous l'égide du Conseil national de la recherche du Canada (CNRC), du Centre des technologies de l'aluminium et la réalisation, à l'initiative du Réseau Trans-Al, de la Carte routière technologique de l'industrie canadienne de l'aluminium; et, la reconnaissance, par le gouvernement du Québec, du statut de « Vallée de l'aluminium » et l'octroi, à cette fin, d'avantages fiscaux à la création d'emplois dans ce secteur.

Assurément, la région poursuit sans relâche ses objectifs visant à se doter progressivement d'une panoplie impressionnante d'outils et d'avantages stratégiques pour soutenir ses prétentions légitimes à une transformation accrue de ce métal d'avenir. En cela, elle rejoint un axe de développement prioritaire identifié au Plan stratégique régional de 1996.

Bien que les premiers signes concrets et significatifs tardent à se manifester, ce qui confirmera la justesse de cette vision de développement, la région se doit de maintenir le cap, d'accentuer ses efforts et, surtout, elle ne peut se permettre de baisser la garde si elle souhaite se protéger de la convoitise que suscitent, auprès des autres régions, des succès qui, souhaitons-le, sont imminents.

Quant aux **deuxième et troisième transformations de notre production forestière**, de réels efforts de sensibilisation et de promotion pour une utilisation accrue du bois en construction commerciale, institutionnelle et industrielle ont été enclenchés ces dernières années notamment avec le concours du groupe régional Branché sur le bois au Saguenay-Lac-Saint-Jean : Ingénieusement naturel. Au-delà de cette expérience concluante, et qui se poursuit, certains développements industriels importants ont vu le jour en région depuis 1996 (ex. usine de panneaux à La Baie, scierie de Larouche). Cependant, d'autres projets significatifs n'ont pu voir le jour faute, semble-t-il, d'une disponibilité suffisante de la ressource (projet Maboco à St-Prime) ?

Ce dernier problème doit nous interpellier et forcer la région à questionner les règles d'attribution de sa ressource forestière si celles-ci constituent un réel frein à son développement. Dans la mesure où nous ne pouvons espérer un développement industriel dans le secteur de la transformation primaire de la ressource forestière, il devient inquiétant de constater que nos objectifs de développement vers les 2^e et 3^e transformations soient chimériques alors que la région constitue le principal parterre forestier du Québec.

Par rapport à **la transformation de nos productions agricoles**, nous devons nous inquiéter des récents déboires qu'a connus la région dans ce secteur (Les Produits Maison de St-Fulgence, la fromagerie Agropur de Chambord). La région devra se positionner rapidement et décisivement sur la question de la transformation accrue de sa production agricole si elle souhaite maintenir et développer, dans l'avenir, des activités significatives dans ce secteur industriel fortement compétitif et dont la propriété échappe de plus en plus aux gens de la région.

2.9.3 UNE OFFRE TOURISTIQUE À RENOUVELER

L'industrie touristique régionale constitue depuis nombre d'années un pilier économique de premier plan. Ressource essentielle à notre santé économique, à tel point que plusieurs intervenants y voyaient, il y a de cela quelques années, une bouée de

sauvetage à laquelle la région pouvait s'accrocher pour passer en douce la désaffection de ses industries traditionnelles, l'activité touristique fait face maintenant à une crise existentielle majeure. Elle doit renouveler son image en se démarquant nettement par rapport à une concurrence de plus en plus féroce des autres marchés touristiques, notamment québécois et nord-américains.

Ainsi, selon le Plan stratégique de marketing 2000–2005 de la Fédération touristique régionale « L'industrie touristique régionale présente encore des faiblesses, dont certaines atténuées mais la plupart toujours très actuelles, qui viennent handicaper son développement et sa croissance ».²⁰ Parmi les faiblesses observées, notons entre autres un produit touristique trop clairsemé, une image vieillissante d'une « région déjà vue », une signalisation et une accessibilité globale du produit qui font défaut et une qualité variable, voire discutable dans certains cas, des attraits, produits et équipements culturels.

Pour maintenir son potentiel attractif et accroître les retombées financières de cette activité économique essentielle, la région devra rapidement et notamment renouveler son image de marque, diversifier son offre touristique, développer des spécificités originales et des produits d'appel additionnels et mieux intégrer l'ensemble du produit touristique. Elle devra ainsi consentir un effort financier conséquent si elle souhaite voir son industrie touristique prendre le virage de la modernité et contribuer notablement à la diversification et à la croissance de son économie.

2.9.4 UN DYNAMISME CULTUREL INDÉNIABLE

L'apport de la culture dans le développement économique et social de la région n'est plus à démontrer.

En effet, on parle de retombées directes et indirectes estimées en 1996 à plus de 100 millions de dollars et d'un secteur d'activités où se retrouvent plus de 1 200 personnes en emploi hautement scolarisées.

²⁰ Fédération touristique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Plan stratégique de marketing 2000–2005*. Décembre 2000.

La région est aussi reconnue comme une véritable pépinière de talents dû au fait de la notoriété de plusieurs artistes et organisations professionnelles issus de la région et qui oeuvrent sur les scènes nationale et internationale. Cette reconnaissance est aussi due au fait que les artistes en région, faute d'un marché domestique suffisant et structuré, doivent s'exiler pour espérer vivre de leur art. Pour plusieurs, vivre en région c'est l'éventualité de se retrouver dans la tourmente de la précarité des emplois et incidemment des revenus.

Cependant, le dynamisme de nos 200 organismes artistiques professionnels, la force de nos réseaux et des services de proximités bien organisés favorisent une pratique culturelle plus forte que celle que l'on retrouve ailleurs au Québec.

L'activité culturelle, à n'en pas douter, doit être prise en compte dans nos efforts de diversification économique puisqu'en plus d'être une activité à haute valeur ajoutée, elle est un facteur intrinsèque d'une qualité de vie.

CONCLUSION

À l'évidence, nos défis politiques, sociaux et économiques sont de taille. Les confronter devient inéluctable. L'équation du progrès économique devra dorénavant intégrer les notions du développement social et par-delà, viser le mieux-être de la personne et de la société dans son ensemble.

Nous venons de dépeindre, à grands traits, quelques-uns des éléments parmi les plus signifiants de la problématique régionale de développement. Assurément, ce portrait demeure très incomplet. D'ailleurs, l'objectif n'est pas de reproduire fidèlement tous les aspects de notre réalité socio-économique et culturelle; cependant nous croyons avoir énoncé quelques éléments qui, à défaut d'être exhaustifs, mettent tout de même en perspective certains phénomènes déterminants pour la réflexion que nous amorçons dans le cadre de cet exercice de planification stratégique.

Nous devons nous persuader qu'une vision la plus juste possible de notre réalité régionale demeure une condition essentielle à la réussite de cette opération car elle permettra d'évaluer avec précision les enjeux, tant sectoriels que régionaux.

Fort heureusement, le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte sur de nombreux atouts qui faciliteront l'adoption d'une stratégie de développement intégrée et efficiente.

Nos ressources de base offrent encore d'intéressants potentiels de développement, en particulier dans les secteurs 2^e et 3^e transformations de la ressource forestière, des mines, de l'agroalimentaire et de l'aluminium. En plus, les expertises et connaissances scientifiques et techniques que nous avons développées, et qui ne cessent de croître dans ces domaines, constituent des assises solides et fiables sur lesquelles pourront prendre racine nos initiatives entrepreneuriales.

Ajoutons à cela des efforts soutenus et de plus en plus diversifiés en recherche et développement, tant en entreprises qu'en institutions publiques; des infrastructures de développement de premier plan et en constante amélioration; un éventail élargi d'organisations de support au développement mieux intégrées à l'échelle locale tout autant que régionale; la disponibilité de capitaux et de moyens financiers davantage adaptés à nos particularités économiques et nous voilà assurés de détenir plusieurs des ingrédients d'une recette gagnante.

Qui plus est, les qualités de notre main-d'œuvre, rompue aux procédés industriels complexes, alliées à une panoplie d'institutions dispensant, à la grandeur du territoire, les formations académiques et scientifiques requises (formation de base, continue, professionnelle et technique), nous fournissent l'assurance de ressources humaines compétentes, bien formées et en mesure de s'adapter rapidement aux défis de la modernité.

Somme toute, la région n'est certes pas à court d'idées, ni de projets; tous les espoirs sont permis. Dans la mesure où nous pourrions et où nous saurions tirer les bonnes ficelles, utiliser à bon escient et développer tous les outils disponibles et nécessaires, nous arriverons à corriger une bonne part des problématiques sociales et économiques que nous avons relevées tout au long de cet exposé sommaire de notre réalité.

Cependant, au-delà de progrès significatifs dans certains domaines, il nous faut constater que beaucoup reste à faire. La région parvient difficilement à dynamiser son développement, tout au plus se satisfait-elle, à bien des égards, du simple maintien des acquis, voire du statu quo. Certes, il y a apparence de développement mais celui-ci est nettement insuffisant alors que nous ne parvenons qu'à infléchir, et encore que partiellement, ses aspects conjoncturels.

Les causes structurelles semblent échapper à toute forme de solution et nous contraindre à une tacite acceptation. Si nous voulons véritablement insuffler à la région un nouvel élan, nous devons davantage, et nécessairement, contrôler nos leviers de développement, particulièrement la gestion de nos ressources naturelles et de leurs revenus.

De même, tout comme la région l'exprimait en 1996, nous devons obtenir des autorités gouvernementales des ressources financières significatives sur lesquelles nous aurons une pleine maîtrise afin d'orienter adéquatement notre développement. Il s'agit là de la voie obligée si nous souhaitons réellement nous soustraire de l'influence des pouvoirs exogènes qui trop souvent privilégient une approche centralisatrice qui résulte pour les régions en un développement sauvage et artificiel parce qu'uniquement pensé en terme de rentabilité économique et de rendement.

Aussi, la région devrait-elle profiter du mouvement enclenché par les fusions municipales pour dresser l'architecture d'un nouveau pouvoir régional décentralisé, élu et imputable, respectueux des pouvoirs locaux, de leurs réalités et de leurs compétences, nanti de responsabilités accrues en matière sociale, économique et politique, de moyens financiers conséquents et jouissant d'une autonomie décisionnelle réelle et reconnue.

Le constat de l'état de situation de la région que nous venons de tracer à grands traits ne démontre-t-il pas la faillite des politiques nationales, l'insuffisance de leurs mesures d'adaptabilité aux réalités régionales et l'incapacité des pouvoirs centraux à faire face aux exigences et défis que pose aujourd'hui le développement moderne des sociétés régionales?

N'est-il pas préférable de s'organiser soi-même que de laisser les autres nous organiser ?

Ce court exposé de notre réalité, incomplet bien sûr, nous fait prendre conscience de l'ampleur de la tâche qui nous attend et du défi exaltant qui s'offre à nous. Il reste à souhaiter que ce portrait aura pour effet de nous convaincre que les solutions existent et qu'elles seront efficaces dans la mesure de notre engagement individuel, collectif et solidaire.

C'est donc dans cette optique que nous invitons tous les milieux associés à cet exercice de planification stratégique à travailler à la concrétisation d'une vision partagée du développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Une région d'avenir qui saura offrir à l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens de réelles opportunités pour la pleine réalisation de leurs ambitions légitimes.



CHAPITRE III

LA VISION RÉGIONALE

UN PROJET COLLECTIF

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ RÉGIONALE PLUS ÉQUITABLE ET PLUS EFFICACE ²¹

D'une manière générale, les personnes et organisations ayant contribué à cette réflexion collective expriment, chacune à leur manière, la volonté que notre collectivité régionale soit plus dynamique, efficace et traitée plus équitablement dans le grand ensemble national; elles expriment également la nécessité que l'on soit plus équitable entre nous, en particulier dans le partage des fruits du développement associé aux richesses collectives. De plus, tous conviennent que cette équité n'est possible que dans le respect des systèmes naturels qui nous font vivre et à travers une plus grande efficacité d'utilisation des ressources et richesses collectives.

Construire une **société régionale plus équitable et plus efficace**, voilà le projet collectif proposé aux citoyennes et aux citoyens actuels et futurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Voici, exprimé plus concrètement, à quoi pourrait ressembler la région à construire :

- Sa population est dynamique, innovatrice et accueillante; elle est unie par des liens familiaux, culturels et territoriaux riches. Ouverte sur le monde, elle privilégie les valeurs d'équité et de tolérance. Elle respecte le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle fait une place privilégiée aux jeunes qui constituent son patrimoine le plus précieux et sait mettre à profit les connaissances et expériences des aînés.

²¹ Source. *Plan stratégique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La Problématique régionale. Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRCD-02). Février 1996.*

- Ses ressources humaines sont compétentes et réceptives au changement. Elles sont utilisées optimalement; chaque personne peut y trouver un emploi à sa mesure et répondant à ses aspirations.
- Ses ressources naturelles et richesses collectives, incluant l'espace, sont mises en valeur avec conscience et polyvalence, dans l'esprit du développement durable. Elles servent prioritairement l'intérêt de la population qui y prélève un juste retour de sa contribution au patrimoine collectif.
- Son économie, quoique largement appuyée sur la valorisation de ses richesses naturelles, est diversifiée et repose sur un réseau intégré de petites, moyennes et grandes entreprises performantes et orientées vers l'exploitation de produits à haute valeur ajoutée.
- Son organisation politico-administrative est décentralisée, efficace et sensible aux préoccupations et besoins de chaque membre de la collectivité dont elle a regagné la confiance. Elle permet une concertation engageante des niveaux de pouvoir tant territoriaux, sectoriels que corporatistes et ce, à tous les paliers.

La réalisation de cet idéal pose un immense défi lorsque l'on considère les problèmes qui nous affectent. En effet, la situation des régions de ressources du Québec se détériore depuis 20 ans au moins, celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean n'échappe pas à cette réalité. Malgré les contraintes évoquées, il appartient aux gens de la région et à eux seuls de prendre les moyens pour corriger la situation. Chacun des groupes d'acteurs doit contribuer aux solutions visant à contrer le sous-développement de la région; il s'agit d'une responsabilité collective. Par ailleurs, il faut considérer les problématiques de développement globalement et y appliquer des solutions qui touchent aux conditions fondamentales du développement et non pas uniquement des solutions ponctuelles et/ou sectorielles. En ce sens, le concept de développement durable doit demeurer la toile de fond qui soutient l'ensemble de cette démarche de planification.



CHAPITRE IV

L'AXE STRATÉGIQUE ET LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

4.1 L'AXE STRATÉGIQUE

Dans le cadre de la démarche générale menant à la confection de ce plan stratégique régional et pour assister les membres des commissions sectorielles dans la fixation de leurs priorités de développement respectives, nous avons retenu **un (1) axe** stratégique :

Agir sur nos déterminants en plaçant la personne au centre des préoccupations

Cet axe, soit **la** ligne maîtresse indiquant la direction générale vers laquelle devront converger les actions à entreprendre afin de corriger notamment les problématiques identifiées précédemment, se veut **rassembleur, mobilisateur, aidant, responsabilisant et porté vers l'action**. Il découle des enseignements que nous retirons de la compréhension de nos problématiques de développement et d'une prise de conscience à l'égard de notre obligation à maîtriser davantage notre destinée et à développer une confiance inébranlable en nos capacités à agir efficacement et décisivement sur l'orientation de notre développement.

Intégrant les valeurs associées au projet collectif (une société régionale plus équitable et plus efficace), il interpelle les notions de solidarité, de responsabilité partagée et de prise en charge. Cet axe stratégique unique et englobant rejoint à la fois les considérants économiques et sociaux, tout autant que culturels et environnementaux. Il rappelle que tout

développement n'a de sens que s'il contribue au mieux-être et au bonheur de la personne et de la société humaine. Il lance, à tous les partenaires de la région, un appel à l'action concrète et à la mise en commun des ressources, des moyens et des outils.

4.2 LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

À partir de l'axe stratégique décrit au chapitre précédent, nous avons identifié trois (3) axes de développement de niveau régional :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">I. Améliorer les conditions de vie des personnes.II. Maximiser et accroître nos pouvoirs décisionnels.III. Revitaliser et diversifier notre économie. |
|--|

Ces axes de développement guident l'ensemble du processus et nous permettent d'œuvrer dans le sens de l'axe stratégique identifié. Pour ce faire, les priorités de développement qui ont été définies par les commissions sectorielles s'inscrivent en adéquation avec celles-ci. Ainsi, chacune des commissions a été interpellée, sur la base de sa (ses) contribution (s) à ces axes de développement, à confectionner des priorités de développement par ordre de priorité (un maximum de 5 priorités de développement par commission) auxquelles devront se rattacher ultérieurement les projets concrets de développement issus de ses travaux.



CHAPITRE V

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

5.1 COMMISSION SUR L'AGROALIMENTAIRE

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

VOLET PRODUCTION AGRICOLE

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX, LA CONSOLIDATION ET LA DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'agriculture est l'une des activités les plus importantes avec la forêt et l'aluminium. Elle procure de l'emploi à quelque 3 100 personnes. Cette activité est omniprésente sur le territoire dont elle constitue un élément majeur du paysage.

Depuis déjà quelques années, on observe une baisse au niveau du nombre d'exploitations agricoles en général dans la région. Des secteurs, traditionnellement ruraux, sont désertés par les exploitants et souvent des terres, avec un bon potentiel agricole, sont vouées à la reprise en friche. Les productions principales (lait, bœuf, porc, volaille, céréale, horticulture) se concentrent alors que l'on voit apparaître de nouvelles productions.

Quelque 1 133 exploitations agricoles (enregistrées au MAPAQ) occupent près de 134 500 hectares utilisés à des fins de culture. Les superficies en culture sont occupées à 53,5% par les fourrages et pâturages (72 000 hectares). Les autres cultures importantes sont les céréales (orge, avoine, céréales mélangées et canola) avec 41 000 hectares, le bleuet avec 17 835 hectares, la pomme de terre avec 2 700 hectares et les productions maraîchères et ornementales avec 1 000 hectares.

VOLET TRANSFORMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

**AMÉLIORER L'ENCADREMENT, LE FINANCEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU
SECTEUR DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES.**

Bien que la transformation des aliments et boissons au Saguenay–Lac-Saint-Jean demeure plutôt marginale, ce secteur occupe le quatrième rang parmi une vingtaine de secteurs manufacturiers de la région, derrière les métaux, le papier et le bois. La transformation procure de l'emploi à quelque 900 personnes pour des livraisons de quelque 210 millions \$. Celle-ci est constituée principalement de produits laitiers, de viandes, de produits de boulangerie-pâtisserie et de certains produits horticoles (pommes de terre et bleuets).

VOLET DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

**AMÉLIORER LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES
RÉGIONAUX.**

Sur le plan de l'activité économique et de l'emploi, l'industrie agroalimentaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean est avant tout une industrie de services : commerces de gros, de détail et de restauration. Elle procure de l'emploi à environ 10 200 personnes, dont 49% dans la restauration, 42% dans le commerce de détail et 9% dans le commerce de gros.

Actuellement, dans la région, on doit mettre beaucoup d'énergie afin d'améliorer la mise en marché et la commercialisation des produits agroalimentaires régionaux. C'est pourquoi, les entreprises de transformation doivent, pour s'ajuster au marché, développer des stratégies de partenariat et faire preuve de beaucoup d'imagination et d'audace pour réussir à se démarquer.

VOLET INTÉGRÉ (PRODUCTION AGRICOLE, TRANSFORMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES, DISTRIBUTION ALIMENTAIRE)

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À L'ENTREPRENEURSHIP ET À LA RELÈVE AU SEIN DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE.

Les entreprises opèrent dans un contexte en continuel changement et de plus en plus complexe. La pression que subissent les organisations s'accroît et demande des ajustements structurels. Dans les nouvelles organisations, les gestionnaires se consacrent à augmenter l'engagement et l'autonomie du personnel et ils se dotent d'une vision d'entreprise.

Outre le célèbre bleuets, la région manque d'identification régionale dans l'ensemble de sa gastronomie.

Dorénavant, la région ne doit plus compter sur le support de la grande entreprise pour créer de nouveaux emplois. L'avenir est donc aux PME puisque plus de 80% des nouveaux emplois y sont créés. Nous devons donc soutenir les idées innovatrices, créatrices d'emplois et de richesse.

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ENCOURAGER LA FORMATION, LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES.

Les centres de recherche et les centres de transfert de technologie regroupent des spécialistes chercheurs et professionnels en agroalimentaire qui s'associent à des partenaires pour susciter des propositions de projets de recherche, faciliter la conclusion d'alliances stratégiques, assurer le transfert de technologie et contribuer à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. Au nombre des services offerts, il y a l'accès à une expertise confirmée dans différents domaines, le soutien au maillage, l'élaboration de projets de recherche, le financement de projets de recherche-développement et la diffusion des résultats de la recherche.

On constate souvent que les régions périphériques emboîtent le pas aux initiatives orchestrées par les grands centres. Un bon moyen d'aller chercher une valeur ajoutée sur les produits, la technologie et le savoir-faire, c'est d'être innovateur et de développer. La région gagnerait à être proactive dans le secteur de la recherche, de l'innovation et du transfert de la technologie de façon à indiquer le rythme plutôt que de le suivre.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est dotée d'institutions compétentes pour développer l'industrie agroalimentaire. Ces organisations gagnent à être connues de la communauté agroalimentaire pour les nombreux services qu'elles peuvent offrir à la région.

5.2 COMMISSION SUR LA CULTURE

Le dynamisme culturel régional, une «tendance lourde» impossible à ignorer...

*«La prise de conscience croissante de l'importance de la dimension culturelle dans le développement apparaît comme un fait majeur de notre époque ».*²²

*«La culture est un bien essentiel, la dimension culturelle étant nécessaire à la vie en société; que les citoyens ont droit à la vie culturelle et que, conséquemment, l'activité culturelle devrait être accessible au plus grand nombre possible de citoyens; que l'État a le devoir de soutenir et de développer la dimension culturelle ».*²³

Les problématiques culturelles

La lecture du document d'orientation nous permet de constater à quel point nous vivons les problématiques décrites avec acuité, et à quel degré elles handicapent l'évolution des pratiques. En effet, la migration des jeunes, la décroissance démographique, l'importance de miser sur la concertation des moyens sont des choses qui touchent particulièrement les arts et la culture, avec des nuances qui s'imposent.

²² UNESCO. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, problèmes et perspectives. point 87.

²³ Ministère de la Culture. La politique culturelle du Québec, p. 9.

Démographie et migration

Comme pour les autres secteurs d'activités, le secteur culture est affecté par la «démographie anémique» ainsi que par le vieillissement de la population. Ces phénomènes font partie des enjeux que nous devrons, tôt ou tard, affronter. La baisse de la clientèle scolaire touchera particulièrement les organisations qui oeuvrent dans le jeune public. On peut aussi penser que cette stagnation démographique plafonnera le développement possible des organisations artistiques ou culturelles, les ressources dont elles disposent étant souvent beaucoup trop insuffisantes pour stimuler de nouveaux projets.

Plus encore, la migration prend pour les personnes intervenant dans le domaine culturel une signification particulière puisque nous assistons, année après année, au départ de bon nombre de professionnels des arts et de la culture qui, ayant acquis ici une expérience enviable mais étant limités dans l'évolution de leur pratique, doivent quitter pour les grands centres :

«La situation est particulièrement pénible pour les artistes créateurs et producteurs qui sont encore réduits à lutter pour leur survie. Plusieurs artistes et professionnels, ayant acquis de l'expérience et de l'expertise, peuvent tôt ou tard être contraints de s'exiler, faute d'opportunités de carrière en région. Pour d'autres, la nécessité d'occuper un second emploi les éloigne progressivement de la création et de la production artistique. Ce cercle vicieux se reproduit si fréquemment et depuis si longtemps pour les créateurs et producteurs culturels d'ici que l'on en est venu à considérer cette hémorragie de talents et de compétences comme normale ».²⁴

Commentaire :

Cependant, nous estimons que le vieillissement marqué de la population peut offrir au milieu certaines opportunités de développement à court terme. La population des jeunes retraités, entre autres, est plus scolarisée et plus sensible à la culture que les générations précédentes. Les moyens financiers dont elle dispose sont plus importants, ce qui laisse à penser qu'il y a de la place pour des activités culturelles adaptées à cette demande.

²⁴ Conseil régional de la culture. Diagnostic et portrait culturel. 1994.

Les ressources humaines et l'économie du savoir

Si le document d'orientation stipule que seulement 6% de la population régionale possède un diplôme universitaire contre 10% dans l'ensemble du Québec²⁵, l'ensemble des artistes et du personnel oeuvrant dans le domaine culturel est quant à lui particulièrement scolarisé. En effet, 32% de la main-d'œuvre culturelle et 60% des artistes au Saguenay–Lac-Saint-Jean possèdent un diplôme universitaire, ce qui nous place bien au-delà de la moyenne régionale.

Cet état de fait confirme le grand potentiel de ce bassin de ressources humaines, confronté aux exigences de polyvalence du milieu. L'économie du savoir, qui est l'apanage des pays industrialisés, peut donc trouver dans les ressources humaines culturelles un terreau fertile et riche.

«Compétentes et réceptives au changement »²⁶, les ressources humaines culturelles le sont.

L'économie des arts et de la culture

Les arts et la culture, ce sont aussi des retombées économiques importantes pour la région. En 1987, une étude exhaustive «La culture, ça compte» estimait à 75 millions \$ les retombées directes et indirectes du secteur culturel dans la région.

En 1994, le Conseil régional de la culture estimait que les retombées directes et indirectes s'élevaient à 100 millions \$ compte tenu de la croissance des activités culturelles. En 1996, Statistique Canada confirme qu'il y a 1 200 travailleurs et travailleuses culturels au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Mais bien qu'ils soient des agents économiques importants et qu'ils soient grandement scolarisés, les intervenants du milieu sont indéniablement sous-payés : 60% des artistes au Saguenay–Lac-Saint-Jean ont gagné 10 000 \$ ou moins en 1994.

²⁵ Conseil régional de concertation et de développement. Construire une société régionale plus équitable et plus efficace, p.20.

²⁶ Conseil régional de concertation et de développement. «Construire une société régionale plus équitable et plus efficace, document d'orientation». 2001. p. 36.

La moyenne des revenus culturels (toutes sources de revenus confondues) se situe à 12 708 \$ pour la main-d'œuvre artistique contre 19 922 \$ pour la main-d'œuvre culturelle pour la même année.

Ces statistiques témoignent, avec la même éloquence, de cet état de fait lorsqu'on les compare au revenu moyen, tout secteur confondu, qui est au Saguenay–Lac-Saint-Jean de 21 970 \$ et au Québec de 23 200 \$ pour 1995²⁷. De plus, le discours dominant basé sur des préjugés tenaces nuit à la reconnaissance de leur professionnalisme.

La question de la demande culturelle et des nouveaux partenariats

Art et affaires

Or, la création, l'ingéniosité, les arts et la culture trouvent désormais une place jusque dans les tranchées autrefois réservées au dogme rationnel. Les nouvelles approches, en gestion notamment, privilégient la créativité dans la recherche de solutions pour affronter les enjeux de la modernité, voire même la pratique artistique pour ouvrir vers des horizons plus créatifs. Des nouveaux partenariats se tissent entre artistes et gens d'affaires, désormais plus conscients de l'apport respectif de l'un et de l'autre. Au Saguenay, quand vient le temps d'implanter une nouvelle filiale, des comités arts-affaires se créent, des projets de partenariats commencent à poindre, les grandes multinationales considèrent le dynamisme culturel et elles cherchent souvent à le stimuler : ce dynamisme est pour eux un facteur de rétention du personnel professionnel qu'ils chercheront à attirer. Le 4 avril dernier, lors du Carrefour de l'innovation technologique, l'on affirmait clairement que l'innovation, même technologique, reposait avant tout sur la création. Même timide, cette percée laisse entrevoir de belles avenues de concertation.

La création comme valeur ajoutée apparaît de plus en plus comme une donne du milieu économique.

²⁷ Source: Statistique Canada. Recensement de 1996. Compilations Emploi-Québec.

La croissance de la demande culturelle

La démographie en perte de vitesse ne nous laisse certes pas envisager le meilleur pour le développement des publics. Nous pensons qu'il y a certaines possibilités, notamment au niveau de l'harmonisation de l'offre avec la demande des jeunes personnes retraitées, qui peuvent être explorées.

En effet, la demande en matière de produits culturels se caractérise par une croissance : les moyennes concernant la demande pour les arts d'interprétation se placent par exemple au-dessus des moyennes nationales (incluant celles des grands centres) et au-dessus des autres moyennes régionales. Qui plus est, les statistiques émanant des études sur les comportements en matière de culture nous amènent à croire, hors de tout doute, que la demande culturelle est en progression et ce, depuis 10 ans²⁸.

Dans un autre ordre d'idées, le tourisme culturel dessert la région, que ce soit par la promotion des spectacles à grand déploiement ou par la valorisation du patrimoine. Dans l'intérêt général, cet aspect gagnerait à être développé davantage.

C'est donc dire à quel point les arts et la culture sont une part irréductible de la dynamique sociale, c'est dire à quel point ils sont appréciés de la population régionale.

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

CONSOLIDER ET SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ENCOURAGEANT NOTAMMENT LA FORMATION CONTINUE ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET CE, DANS UNE PERSPECTIVE DE CONSOLIDATION DES ORGANISMES.

²⁸ *Les comportements des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir.*

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPER DES STRATÉGIES DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION DES ARTS ET DE LA CULTURE ET METTRE EN MARCHÉ LES PRODUITS, BIENS ET SERVICES CULTURELS.

3^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS ACCRUS ENTRE LES GOUVERNEMENTS, LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT, LES MUNICIPALITÉS, LE MILIEU CULTUREL, LES ENTREPRISES PRIVÉES ET AUTRES PARTENAIRES POUR UNE PLUS GRANDE RÉGIONALISATION DU FINANCEMENT DE LA CULTURE ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET LA CONSOLIDATION DES RÉSEAUX.

4^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN VUE DE L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES CULTURELS POUR LES CLIENTÈLES RÉGIONALE ET NATIONALE.

5^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

RENOUVELER ET DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS SUR LE TERRITOIRE ET DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE, LES ÉQUIPEMENTS MINEURS POUR LES BESOINS IMMÉDIATS DU MILIEU ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE RELIGIEUX.

6^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPER LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CELLES DES COMMUNICATIONS.

5.3 COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Éléments de contexte

En novembre 1998, s'est tenu à Jonquière, le Forum régional sur le développement social sous le thème « La pauvreté, une réalité bien de chez nous ». Sommairement, le forum visait à stimuler un débat public sur la pauvreté, à faire émerger une vision régionale du développement social ainsi qu'à favoriser les engagements concrets dans la lutte à la pauvreté.

À la suite du forum régional et du forum national qui a suivi, le Conseil de santé et bien-être et les délégations régionales ont convenu de la nécessité de diffuser dans les régions, des problématiques associées au développement social et d'encourager l'implantation de comités régionaux permanents pour en assurer le suivi.

Depuis la tenue du Forum, les préoccupations en matière de développement social n'ont cessé de croître en région. Le Comité de suivi du forum a mis en place des interventions qui ont grandement contribué à la réflexion des responsables régionaux, en marge de la confection du Plan stratégique régional 2001–2006. De plus, les membres régionaux regroupés au sein du Comité de suivi du forum travaillent actuellement en vue de convenir des termes d'une entente spécifique sur le développement social au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La définition du développement social

La définition suivante du concept de développement social a été présentée aux membres de la Commission sur le développement social et elle a fait consensus:

« Le développement social est un processus de prise en charge conscient, volontaire et structuré, qui s'appuie sur des valeurs de respect, de reconnaissance des droits des personnes et d'équité. Il vise l'amélioration

de la qualité de vie des personnes par la participation, la démocratie, la promotion des savoirs collectifs et l'éducation, afin que les communautés et les individus puissent s'outiller pour réaliser leurs potentialités, pour tirer leur juste part de l'enrichissement collectif et pour répondre de manière durable aux besoins sociaux. »

Un cadre d'intervention en développement social a été élaboré par le Comité de suivi du forum. Il prône la promotion du développement social en tant qu'élément significatif et déterminant d'un projet de société qui vise l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la collectivité régionale et des collectivités locales sur la base des valeurs de solidarité, de partage et d'équité.

Le capital social

La notion de capital social réfère à des éléments tels le développement d'une estime de soi positive, le concept "d'empowerment" (contrôle sur notre environnement et sur les événements qui nous affectent), la capacité de « résilience » des personnes (de retomber sur leurs pieds en cas de coups durs) et leur degré de confiance les uns envers les autres. Il fait également référence à la qualité du tissu social, à la densité des réseaux sociaux, à la mobilisation, à la coopération et à la collaboration au sein des membres d'une communauté.

Certains facteurs influencent le capital social, par exemple la décentralisation, la démocratisation, ainsi que la participation des personnes aux différentes formes de vie sociale. Accroître le capital social d'une communauté aura des effets positifs sur son développement économique autant que sur son développement social.

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

En se basant sur l'essence du cadre d'intervention et sur les circonstances qui ont présidé à son implantation et en se basant également sur l'axe stratégique et les axes de développement proposés en marge du Plan stratégique régional 2001–2006, voici les priorités de développement de la Commission sur le développement social :

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

RECONNAÎTRE LA PAUVRETÉ, LA VIOLENCE ET L'EXCLUSION SOCIALE COMME DES PROBLÉMATIQUES MAJEURES POUR NOTRE RÉGION, EN IDENTIFIER LES CAUSES ET ENCOURAGER DES APPROCHES PRÉVENTIVES ET DES SOLUTIONS NOVATRICES AFIN DE RÉPONDRE DE MANIÈRE DURABLE AUX PROBLÉMATIQUES RECONNUES.

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES, DES ORGANISATIONS ET DES COLLECTIVITÉS À LA VIE DÉMOCRATIQUE.

3^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

FAIRE CONNAÎTRE LA CONTRIBUTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DES ACTEURS MAJEURS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DANS LA RÉGION EN RÉALISANT UN PORTRAIT DE LA SITUATION ET EN IDENTIFIANT LES ÉLÉMENTS FAVORABLES À SON ACCROISSEMENT.

4^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

PROJETER UNE IMAGE POSITIVE DE LA RÉGION AFIN D'INFLUENCER SA FORCE ATTRACTIVE PAR LA MISE EN VALEUR DES POSSIBILITÉS QUI S'OFFRENT À CHAQUE PERSONNE DE SE RÉALISER PLEINEMENT.

5^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPER LE CAPITAL SOCIAL RÉGIONAL.

5.4 COMMISSION SUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est aux prises avec plusieurs problématiques dans le secteur de l'économie et de l'emploi ce qui peut grandement hypothéquer, à long terme, sa capacité à se développer.

Rappelons que la région a connu une forte industrialisation grâce à la disponibilité d'une part, de la ressource forestière substantielle et d'autre part, de la ressource hydraulique favorisant la venue de l'industrie de l'aluminium.

Toutefois, ce développement rapide a eu comme conséquence, au fil des années, pour les gens de la région, une perte de contrôle sur les ressources et sur les leviers de développement au profit d'entrepreneurs externes à la région.

Aujourd'hui, force nous est de constater que les grandes entreprises ne sont plus génératrices d'emplois en raison entre autres, de la modernisation de leurs équipements (nouvelles technologies). De même, notons que nos PME demeurent toujours largement tributaires de celles-ci.

Les nouveaux emplois manufacturiers proviennent principalement de PME concentrées sur la transformation primaire. Celles-ci éprouvent souvent de la difficulté à conquérir les marchés extérieurs. On y retrouve très peu de transformation à valeur ajoutée (2^e et 3^e transformations).

De plus, la faiblesse de la culture entrepreneuriale dans la région se fait sentir puisqu'elle ne permet pas d'assurer une relève nécessaire à la croissance et au développement de la région.

Ajoutons à cela, des problématiques démographiques telles l'absence des femmes dans ces secteurs traditionnellement masculins, l'exode des jeunes et le vieillissement de la population. Comme il y a peu de place pour les jeunes sur le marché de l'emploi, on observe une migration progressive de ceux-ci vers l'extérieur de la région. Ces phénomènes

importants, aux conséquences sociales et économiques désastreuses, exigent de nouvelles attitudes et conditions de développement.

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

MAXIMISER ET DIVERSIFIER LES 2^E ET 3^E TRANSFORMATIONS DE NOS RESSOURCES.

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPER LE POTENTIEL ENTREPRENEURIAL.

3^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

STRUCTURER LA PROMOTION RÉGIONALE ET LA PROSPECTION D'INVESTISSEMENTS.

4^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

MAXIMISER LES RETOMBÉES DE GRANDS PROJETS ET DE LA PRÉSENCE DE GRANDES ENTREPRISES.

5^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

FACILITER L'ACCÈS ET L'UTILISATION DES SOURCES DE FINANCEMENT.

6^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

AMÉLIORER LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES.

5.5 COMMISSION SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

État de situation générale

C'est en 1995, dans le cadre de la "Marche des femmes contre la pauvreté, Du pain et des roses" que le concept de l'économie sociale prend un nouvel essor au Québec. Plus particulièrement, les femmes revendiquent un soutien financier plus adéquat permettant de consolider les infrastructures sociales issues d'activités communautaires considérées nécessaires au développement de la société. La reconnaissance gouvernementale de l'économie sociale se concrétise par la création du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale et de Comités régionaux de l'économie sociale (CRES).

En 1996, en vue de la préparation du Sommet de l'économie et de l'emploi, le gouvernement du Québec met en place un vaste chantier national sur l'économie et l'emploi qui amène, entre autres, la formation de chantiers de travail dont origine le Chantier de l'économie sociale.

Qu'est-ce que l'économie sociale ?

Depuis ces dernières années, on voit apparaître, dans la littérature, de nombreux écrits sur le développement de ce secteur d'activités où une panoplie d'expressions abonde selon les différents auteurs. Certains désignent ce secteur en développement sous le vocable d'économie sociale, tandis que d'autres le désigneront sous celui d'économie solidaire. Peu importe l'expression qu'on lui donne, toutes se rapportent à un secteur d'activités qui se développe en marge du secteur public et du secteur privé marchand.

Le rapport élaboré par le Chantier de l'économie sociale, intitulé "Osons la solidarité", accepté par l'ensemble des partenaires et par la suite adopté par le Gouvernement, propose la définition suivante de l'économie sociale:

Le concept de l'économie sociale combine deux termes qui sont parfois mis en opposition:

"Économie" renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective.

"Sociale" réfère à la rentabilité sociale, et non purement économique de ces activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active, par la promotion de valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective. La rentabilité sociale contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'offre d'un plus grand nombre de services. Tout comme pour le secteur public et le secteur privé traditionnel, cette rentabilité sociale peut aussi être évaluée en fonction du nombre d'emplois créés.

Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants:

- ⇒ l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser un rendement financier;
- ⇒ elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État;
- ⇒ elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs;
- ⇒ elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus;
- ⇒ elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

Politique de soutien au développement local et régional

En 1998, le gouvernement québécois adopte sa Politique de soutien au développement local et régional. Du même coup, le gouvernement transfère tout le volet destiné au développement d'entreprises d'économie sociale aux CLD. De même, le gouvernement entend rattacher aux CRD les CRES élargis aux regroupements communautaires, coopératifs et syndicaux en leur confiant les mandats suivants:

- ⇒ élaborer, dans la planification stratégique régionale, le volet consacré à l'économie sociale;
- ⇒ veiller à ce que la représentation des personnes intervenantes en économie sociale sur le conseil d'administration des CLD soit assurée;
- ⇒ favoriser la concertation entre les responsables locaux et régionaux en économie sociale pour assurer la cohérence et maximiser l'effet de leurs interventions.

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

DRESSER LE BILAN DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET POSITIONNER CELLE-CI EN TANT QUE COMPOSANTE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL EN VUE DE SE Doter D'UNE ENVELOPPE FINANCIÈRE SIGNIFICATIVE ET EXCLUSIVE, À CONTRÔLE RÉGIONAL, EN SUPPLÉMENT AUX ENVELOPPES DES CLD, POUR SOUTENIR LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS.

État de situation

Depuis le Sommet sur l'Économie et l'emploi de l'automne 1996, l'économie sociale prend un nouvel essor. Force nous est de constater qu'aujourd'hui la croissance d'une collectivité doit s'appuyer sur l'appropriation d'une vision commune qui intègre les développements économique, social et culturel.

Généralement considérée comme le "parent pauvre" par la plupart des acteurs du développement économique, l'économie sociale doit démontrer qu'elle est en mesure d'offrir des opportunités intéressantes de développement permettant de repositionner les rapports entre l'économie et le social. Pour ce faire, il est primordial d'harmoniser les orientations gouvernementales et les dynamiques locale et régionale afin de développer des outils adéquats de soutien et d'accompagnement auprès des personnes oeuvrant en économie sociale.

Conséquemment, l'enjeu est de se doter d'une enveloppe budgétaire protégée, visant à soutenir des projets associés à l'économie sociale et ayant une portée régionale et un effet structurant. Cette enveloppe s'inscrirait en complémentarité et en harmonisation avec les efforts déployés localement par les CLD en matière d'économie sociale.

Pour atteindre l'objectif de cette priorité de développement, la signature d'une entente spécifique en économie sociale permettrait non seulement d'injecter de nouveaux fonds, mais elle préciserait les mandats et les responsabilités des partenaires: MRÉG, CRCD, CLD, Emploi-Québec, etc. De même, elle favoriserait des ententes de collaboration (offre de services, accompagnement) auprès des partenaires (CLD, ministères, organismes gouvernementaux et organismes du milieu).

Quel est l'apport de l'économie sociale au Saguenay-Lac-Saint-Jean ? Combien d'emplois créés ? Quels sont les créneaux à développer ?

Les questionnements sont grands et amènent souvent une certaine confusion quant à ce modèle de développement associé, par certains, à un désengagement de l'État, à une "économie des pauvres" qui favorise un ghetto de "cheap labor".

Un portrait régional exhaustif de l'économie sociale permettrait d'identifier d'une part, les impacts que ces projets ont eu sur la collectivité et d'autre part, de cibler de nouveaux créneaux de développement.

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

PROMOUVOIR LA CULTURE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE TANT AUPRÈS DES PROMOTEURS DE PROJETS QUE DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SADC, CLD, INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET AUTRES).

État de situation

L'objectif de cette priorité de développement est de vaincre une résistance culturelle qui empêche le développement du plein potentiel de l'économie sociale. Plus particulièrement, pour les entreprises d'économie sociale, il est pratiquement impossible

d'avoir accès aux services financiers des institutions prêteuses en raison des nombreuses barrières qui y existent (les exigences sont inadaptées aux réalités des entreprises d'économie sociale).

La mise en place d'un mécanisme de sensibilisation et de promotion, tant auprès de la population en général que des organisations de développement économique (responsables des organismes de soutien et des institutions financières), est nécessaire si on veut que l'économie sociale soit reconnue par tous comme élément essentiel du développement local et régional.

3^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ASSURER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE MESURES DE FORMATION CONTINUE ADAPTÉE AUX BESOINS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE.

État de situation

L'atteinte de cet objectif requiert, au préalable, un portrait de la main-d'oeuvre et des emplois générés par le développement des entreprises de l'économie sociale.

Ces entreprises supportent des responsabilités aussi grandes que les entreprises du secteur privé, avec souvent des ressources financières plus faibles. En plus, certaines de ces entreprises offrent le service d'intégration sur le marché du travail pour les sans-emplois.

Le démarrage d'une entreprise, qu'elle soit du secteur de l'économie sociale ou autre, exige dans un premier temps, des compétences entrepreneuriales (gestion financière, analyse des marchés, gestion administrative, gestion participative, gestion des ressources humaines et autres) et dans un deuxième temps des compétences sociales (prise de décisions démocratiques, rentabilité sociale, analyse des impacts environnementaux et autres).

Par conséquent, il faut structurer une formation adéquate et adaptée aux différents besoins des travailleurs et travailleuses des entreprises d'économie sociale. Augmenter la

qualification de la main-d'œuvre permettrait d'obtenir la reconnaissance du travail que l'on y effectue: amélioration des conditions de travail et des salaires, reconnaissance des acquis, formation qualifiante et transférable, diminution du taux de roulement et autres.

4^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ACCROÎTRE ET RENFORCER LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT EN ÉCONOMIE SOCIALE.

État de situation

Les entreprises d'économie sociale, au même titre que n'importe quelle autre entreprise, demandent un soutien technique à toutes les étapes de réalisation, tant au pré-démarrage qu'au démarrage ainsi que dans les phases d'expansion ou de consolidation. Si on veut obtenir la qualité et la durabilité des entreprises d'économie sociale, il faut mettre en place et consolider les outils de soutien à l'entrepreneuriat collectif.

Des stratégies d'action sous-tendent l'atteinte de cet objectif, telles:

- ⇒ mettre en présence l'expertise des entreprises d'économie sociale déjà existantes sur le territoire et les personnes qui soutiennent de nouveaux projets par un réseautage ou un parrainage;
- ⇒ offrir un accompagnement et un encadrement à toutes les personnes porteuses de projets d'économie sociale;
- ⇒ s'assurer de l'harmonisation entre les organismes de soutien en ce qui regarde les critères d'admissibilité des projets;
- ⇒ faire la promotion de l'économie sociale afin de faire reconnaître sa contribution au développement de la région;
- ⇒ adapter les outils de gestion, de soutien financier (plan d'affaires, accès aux financements) aux entreprises d'économie sociale, etc.

5.6 COMMISSION SUR L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET LA RECHERCHE

L'ensemble des personnes intervenantes de la région et plus particulièrement celles du secteur de l'Éducation ont contribué, dans une large mesure, à documenter les problématiques auxquelles la région se voit confrontée et ce, entre autres, dans le cadre du processus d'élaboration du Plan stratégique régional adopté en 1996. Ces problématiques et ces tendances lourdes demeurent toujours d'actualité. Nous reproduisons, ci-après, des extraits du Plan stratégique régional 1996–2001 relevant quelques-uns de ces éléments parmi les plus signifiants à cet égard.

« L'éducation est un facteur clé de développement parce qu'elle contribue directement à la valorisation des ressources humaines. Dans le contexte de la spécialisation des économies, de la disparition progressive des biens proprement nationaux et de la mondialisation des marchés, la main-d'œuvre qualifiée devient la ressource stratégique par excellence; cependant elle est rare par rapport au capital et à la technologie.

La région doit donc chercher à permettre au plus grand nombre possible de jeunes, de toute origine géographique et sociale, de recevoir une formation adéquate et de poursuivre des études supérieures.

En conséquence, le milieu régional doit se mobiliser pour lutter contre les facteurs ou les barrières qui, à l'échelon local, empêchent les jeunes de poursuivre avec succès leurs études. Il doit aussi lutter contre l'exode massif des jeunes, phénomène dont les conséquences sur l'économie peuvent être dramatiques.

Au sein d'une communauté, l'exode des jeunes, l'abandon scolaire et le vieillissement de la population sont des facteurs de déséquilibre.

La pauvreté et la vulnérabilité des populations défavorisées qui entraînent des problématiques sociales et de santé constituent des enjeux importants du développement régional; le décrochage scolaire est très préoccupant à cet égard, car il atteint des proportions très élevées et prédispose à la pauvreté dans un monde de spécialisation des économies où la ressource humaine qualifiée est devenue une ressource stratégique.

En région, le secteur de la formation professionnelle et technique, en particulier, souffre de plusieurs problèmes organisationnels qui pénalisent son efficacité et restreignent sa contribution au développement régional. Les institutions scolaires de la région, de concert avec les autres partenaires concernés, dont les organismes communautaires d'éducation populaire, doivent concerter et harmoniser leurs actions afin de répondre efficacement au besoin de développement des ressources humaines.

Toute stratégie efficiente devra prendre en compte la nécessité de lutter efficacement contre le décrochage scolaire et l'analphabétisme en même temps qu'elle devra s'appuyer sur une meilleure scolarisation de la population régionale et apporter un support significatif à la formation, au recyclage, à l'adaptation et au développement de nos ressources humaines. »

Aussi, en marge de la confection, en 1999, du Plan triennal de développement de la formation professionnelle et technique, phase 2, les partenaires du secteur Éducation convenaient de l'identification de grandes orientations afin d'appuyer leurs priorités de développement et de guider leurs choix stratégiques. Ces orientations, énoncées ci-après, deviennent autant de références à même de rencontrer les problématiques soulevées précédemment et introduisent les cibles d'intervention de la Commission.

Ces grandes orientations stratégiques s'énoncent comme suit :

- Assurer la dispense, en région, de services et de programmes de formation professionnelle et technique accessibles et adéquats et valoriser l'acquisition de la connaissance ;
- Accroître et diversifier l'éventail de choix professionnels et techniques dans la région et, en particulier, offrir un éventail plus diversifié d'options à la clientèle féminine ;
- Développer une approche intégrée, harmonisée et concertée de la formation de niveaux secondaire, collégial et universitaire et un mécanisme efficient de liaison avec les employeurs afin de viser une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et de la formation;

- Privilégier un rayonnement régional de la formation par la satisfaction des attentes et des besoins de la clientèle étudiante et des employeurs en offrant une carte d'enseignement, diversifiée et actualisée, en lien avec les caractéristiques socio-économiques de la région, ses potentiels et ses objectifs de développement ;
- Répondre, par le rayonnement national de nos institutions de formation secondaire et collégiale, à des besoins de formation supérieurs à ceux du Saguenay–Lac-Saint-Jean ;
- Défendre et préserver les acquis de la région, en matière de formation professionnelle et technique, en lien avec le respect des créneaux de développement de la région ;
- Développer des produits et des outils de formation permettant à nos institutions d'enseignement et de formation d'être créatives, pro-actives et visionnaires de manière à placer, la région et le Québec, en position de force face aux défis sociaux, culturels, économiques et environnementaux du troisième millénaire ;
- Accroître les collaborations entre les établissements d'enseignement, conjuguer les forces et les ressources de nos institutions et favoriser le développement de stratégies communes ;
- Augmenter le nombre des personnes diplômées chez les jeunes ;
- Développer l'accessibilité à la formation professionnelle et technique sur tout le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Volet enseignement et formation

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPER, APPLIQUER ET SOUTENIR, EN RÉGION, DES MESURES, DES INITIATIVES ET DES ACTIONS VISANT LA CONSOLIDATION, LA RÉTENTION ET L'ACCROISSEMENT DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE À TOUS LES ORDRES D'ENSEIGNEMENT (PRIMAIRE, SECONDAIRE, COLLÉGIAL, UNIVERSITAIRE).

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

VALORISER LA FORMATION ET ACCROÎTRE LE TAUX DE DIPLOMATION DE LA POPULATION.

3^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

DOTER LA RÉGION D'UN MÉCANISME, PARTENARIAL ET MULTI-SECTORIEL, VISANT À ASSURER L'ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE ET LES BESOINS DE FORMATION ET VISANT, NOTAMMENT, À IDENTIFIER ET À SAISIR LES OPPORTUNITÉS EN MATIÈRE DE FORMATION ACADÉMIQUE.

4^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

FAVORISER, DANS LES ORGANISATIONS, L'ACQUISITION DES SAVOIRS ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES.

Volet recherche

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

OEUVRER À LA CONSOLIDATION ET AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ET DE PROJETS DE RECHERCHE EN LIEN AVEC LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA RÉGION, COUVRANT NOTAMMENT LES VOLETS PRÉSERVATION, EXPLOITATION, TRANSFORMATION ET UTILISATION ET CE, DANS UNE PERSPECTIVE D'APPROCHE INTÉGRÉE.

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ENCOURAGER ET SUPPORTER LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LE SECTEUR DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES, NOTAMMENT EN REGARD DES VOLETS ÉDUCATION, DÉVELOPPEMENT LOCAL, MANAGEMENT, GOUVERNANCE, SANTÉ ET ÉTHIQUE.

3^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ENCOURAGER ET SUPPORTER LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS DES CRÉNEAUX EN ÉMERGENCE TELS LES COMMUNICATIONS, L'AGROALIMENTAIRE, LES BIOTECHNOLOGIES, L'INFORMATIQUE, LA GÉOMATIQUE, L'AUTOMATISATION, LE TOURISME ET AUTRES.

5.7 COMMISSION SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

État de situation générale

Le développement durable a pour objectif la préservation des systèmes naturels qui nous font vivre : l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants. Il nécessite un rythme de

prélèvement des ressources naturelles qui doit respecter la capacité de régénération et d'accroissement naturel et tenir compte de ses effets sur l'ensemble de notre diversité biologique. Il nous faut maintenir et protéger nos espèces végétales et animales qui composent la diversité biologique de notre région. Pour y arriver, nos choix de développement et d'exploitation des ressources naturelles doivent être guidés par cette préoccupation.

Depuis la dernière planification stratégique régionale, la notion de développement durable s'est intégrée au langage des personnes intervenant en région, qu'elles oeuvrent au niveau économique ou social. La tendance à la mondialisation des marchés et les impératifs économiques, auxquels sont confrontées les entreprises et les industries qui exploitent les ressources naturelles, impliquent un virage nettement marqué à démontrer plus que des intentions de répondre aux notions de développement durable. De plus en plus, elles devront s'appliquer à démontrer leur engagement et leur implication pour maintenir la diversité biologique et répondre aux engagements de la Convention internationale sur la diversité biologique de Rio découlant du rapport Bruntland.

La région doit également voir à la gestion de ses propres matières résiduelles domestiques et industrielles. L'économie sociale générée par la gestion des matières résiduelles est vitalisée par un appui marqué du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan d'action Québécois sur les matières résiduelles 1998–2008. Ce secteur est dynamique dans notre région et son développement constitue un outil de développement pour les communautés et pour les citoyens et les citoyennes qui y participent.

Par ailleurs la région ne doit pas être contrainte d'accepter et de gérer les déchets, les matières résiduelles, les matières résiduelles dangereuses ou les sols contaminés qui proviennent des autres régions du Québec, du Canada ou d'autres pays puisque de tels projets ont une incidence sur l'ensemble de la région .

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Au cours des dernières années, le traitement et l'importation de matières dangereuses et des sols contaminés ont suscité des questionnements et des inquiétudes dans la population régionale.

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

DÉFINIR LES ENJEUX ET LES ORIENTATIONS RÉGIONALES CONCERNANT LE TRAITEMENT ET L'IMPORTATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, DE MATIÈRES DANGEREUSES ET DES SOLS CONTAMINÉS SUR LE TERRITOIRE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN.

Étant donné la présence d'un grand nombre d'ouvrages de retenue sur nos cours d'eau (324) et les constats découlant de leur gestion à compter de 1996 ; étant donné la nécessité de maintenir la qualité de l'eau du bassin versant du Saguenay et ses sous-bassins versants; étant donné les recommandations de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) parues en mai 2000.

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPER LA GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN.

La région fait face à l'intensification de diverses productions et à la mondialisation des marchés agricoles. Ces phénomènes provoquent une mutation des enjeux environnementaux.

Parce que des espèces végétales et animales sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables dans notre région, que d'autres sont en situation précaire, que notre patrimoine naturel constitue la base du développement durable pour la région.

3^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

RESPECTER LES ÉCOSYSTÈMES NATURELS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET ASSURER LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE.

L'objectif du gouvernement du Québec est de réduire de 65%, d'ici 2008, la quantité de matières destinées à l'enfouissement selon le barème des quantités identifiées de 1996.

Ce n'est pas seulement par la gestion intégrée actuelle que cet objectif peut être atteint puisque depuis cinq ans, l'ensemble du Québec, de même que la région, atteint un plafond se situant entre 10 et 15% des matières récupérées. Pour y arriver on doit favoriser le développement des filières de la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage et la valorisation.

Parce que le Plan d'action québécois 1998–2008 sur les matières résiduelles responsabilise les régions à l'égard de la gestion de leurs matières résiduelles.

4^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

FAVORISER LA RÉDUCTION, LA RÉCUPÉRATION, LE RECYCLAGE ET LA
VALORISATION DE NOS MATIÈRES RÉSIDUELLES.

En matière d'environnement et de développement durable, il y a une quantité considérable d'informations essentielles qu'on ne peut pas prendre pour acquises et sur lesquelles il faut toujours déployer des nouveaux efforts. La fonction information est une tâche permanente puisque, d'une part, les données et les techniques changent, la science apporte, presque quotidiennement, des lumières nouvelles concernant les problématiques environnementales et que d'autre part, les citoyens oublient ou négligent. Certes, une grande partie de l'information circule à travers les systèmes d'information de notre société, notamment à travers les médias, mais le suivi d'une information juste, complète, accessible, transparente, adaptée doit constituer une tâche permanente.

5^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

RÉALISER DES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION
À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE AUPRÈS DE L'ENSEMBLE
DE LA POPULATION, DES DÉCIDEURS ET DES INTERVENANTS RÉGIONAUX.

5.8 COMMISSION SUR LA JEUNESSE

Les faits sont consternants : selon une récente étude du Groupe ÉCOBES du Cégep de Jonquière, la cohorte de 5-14 ans compte un total de 69 895 jeunes en 1971 comparativement à 41 480 en 1996, ce qui représente une diminution de plus de 40% en 25 ans. Les données compilées par ÉCOBES démontrent un bilan migratoire négatif pour chaque période décennale du groupe des 5-14 ans devenus 15-24 ans, phénomène révélateur d'un exode survenant surtout dans le groupe des 20 à 24 ans.

De plus, les recherches du Groupe ÉCOBES ont permis de constater que l'intensité de la mobilité s'accroît avec le niveau de scolarité. On sait que plusieurs jeunes quittent la région pour poursuivre des études post-secondaires. Que nos jeunes partent acquérir des connaissances et de l'expérience n'est pas un problème en soi. Cependant, lorsqu'il est temps pour ces mêmes jeunes de choisir où ils débiteront leur vie professionnelle et où ils fonderont leur famille, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean doit être attrayante. C'est pourquoi la Commission jeunesse souhaite que le milieu régional se prenne en main pour doter la région de mesures et de politiques favorisant un bilan migratoire positif des jeunes par le biais du développement social, économique et culturel.

Depuis quelques années, maintenant, on identifie le manque d'emplois comme la raison principale d'un bilan migratoire négatif. Mais de nouveaux éléments sont de plus en plus présents dans le discours justifiant un exode ou un désir de ne pas revenir dans la région. Entre autres, on parle d'un discours négatif face à la région entretenu notamment par nos médias. Ceci ferait écho dans notre façon de voir la région et ses possibilités de développement. Également, on entend de plus en plus les jeunes mentionner « qu'il n'y a rien à faire dans la région ». Voilà pourquoi, pour arriver à devenir une région attrayante pour les jeunes de la région et pour la population en général, il faut penser au développement culturel, social et économique de notre région. Il faut voir notre région comme un joueur parmi tant d'autres, sur le marché de la migration. Ainsi, nous devons passer en mode solution et se concerter pour trouver des idées de politiques ou de mesures favorisant l'implantation de jeunes dans la région. Enfin, il est évident que nous devons continuer de travailler à consolider et à diversifier notre économie régionale.

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ATTEINDRE UN BILAN MIGRATOIRE POSITIF DES JEUNES PAR LE RECOURS À DES MESURES D'ORDRE SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL.

La famille a subi des transformations majeures au cours des dernières décennies. La baisse constante de l'indice de fécondité, le travail des deux conjoints dans la majorité des jeunes familles et l'augmentation du nombre de familles monoparentales - plus souvent qu'autrement sous la gouverne des femmes - ont fait éclater le modèle traditionnel de la famille. Les familles d'aujourd'hui doivent faire face à des défis sociaux et économiques inédits.

C'est pourquoi, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean doit se doter de mesures favorisant le soutien aux jeunes familles.

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

SE DOTER DE MESURES FAVORISANT LE SOUTIEN AUX JEUNES FAMILLES.

Sachant que les jeunes de la région, groupe démographiquement minoritaire, auront de plus en plus de mal à faire entendre leur voix, à diffuser leurs valeurs et, plus simplement, à peser sur les décisions et à influencer les orientations de la société dans son ensemble; il est important que le milieu régional favorise la prise en charge, l'implication et la participation sociale des jeunes dans le développement local et régional.

3^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

FAVORISER L'IMPLICATION ET LA PARTICIPATION SOCIALE DES JEUNES DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL.

Le marché du travail actuel exige de plus en plus une formation de qualité et des compétences diversifiées de la part des travailleurs. C'est pourquoi les jeunes de la région doivent être encouragés et soutenus dans la poursuite de leurs études en vue d'acquérir une formation adéquate. Les jeunes doivent aussi être informés des possibilités qui s'offrent à eux, tant au plan des formations que de ce qui les attend sur le marché du travail. Chaque jeune doit pouvoir développer des modèles, doit être accompagné dans ses choix, parfois difficiles, de formation. Et ce défi n'est pas seulement l'affaire du milieu scolaire, mais de toute la communauté : les entrepreneurs et les entrepreneures, les professionnels et les professionnelles, les gens de métiers, etc.

4^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ASSURER UN MEILLEUR ACCÈS À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION,
ENCOURAGER LA SCOLARISATION ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE.

Acteurs et actrices du développement économique, acteurs et actrices du développement social et communautaire, parents, intervenants et intervenantes, tous doivent se concerter pour favoriser l'insertion des jeunes dans notre société régionale. Chaque jeune doit pouvoir croire qu'il a sa place. Nous devons éviter l'exclusion et favoriser l'inclusion du plus grand nombre de nos jeunes.

Pour ce faire, il est important que les organisations jeunesse se concertent entre elles, concertent les jeunes et les parents.

5^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

FAIRE EN SORTE QUE LES JEUNES, LES ORGANISMES ET LES INTERVENANTS
JEUNESSE DE LA RÉGION SE CONCERTENT TOUT EN CRÉANT DES LIENS AVEC LE
MILIEU AFIN DE FAVORISER L'INSERTION SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET
COMMUNAUTAIRE DES JEUNES.

5.9 COMMISSION SUR LES LOISIRS ET LES SPORTS

Volet concertation

ASSURER UNE CONCERTATION DE TOUS LES ACTEURS DU LOISIR ET DU SPORT

La concertation entre les responsables des domaines du loisir et du sport est une des préoccupations dominantes. En effet, au niveau régional, nous devons assurer l'harmonisation des interventions, dans le respect des spécificités du loisir et du sport, en s'appuyant sur des mécanismes de concertation permanents ou ponctuels selon les besoins et attentes des intervenants et des intervenantes de la région.

Elle se veut également un effort vers l'établissement de partenariats entre tous les organismes régionaux, les établissements d'enseignement, les municipalités, les ministères ainsi que les organismes nationaux afin de préciser le rôle de chacun, permettant ainsi d'assurer le développement et l'amélioration de l'offre de services de loisir et de sport au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette concertation vise une cohésion de l'action afin de maximiser l'impact de la pratique du loisir et du sport notamment sur la santé, le mieux-être, l'insertion sociale et la qualité de vie de la population.

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ DES INTERVENTIONS DES ORGANISMES DE LOISIR ET DE SPORT AVEC LES MILIEUX LIÉS AU TOURISME, À LA CULTURE, À LA SANTÉ, À L'ENVIRONNEMENT ET À L'ÉDUCATION DE FAÇON À ASSURER UNE COHÉSION ENTRE LES ACTIONS.

Volet soutien et développement

MAXIMISER LE SOUTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DES LOISIRS ET DES SPORTS

Le soutien aux organismes, établissements d'enseignement et municipalités est un défi de taille. Il serait souhaitable de soutenir le milieu en fonction des besoins et priorités des différents intervenants et intervenantes de la région ainsi que des clientèles spécifiques pratiquant le loisir et le sport.

S'assurer d'offrir des services-conseils et administratifs aux différents milieux d'intervention et de soutenir financièrement, s'il y a lieu, les organismes régionaux de loisir et de sport, la réalisation de projets correspondant à des problématiques particulières et le développement d'activités et d'équipements de portée régionale. De plus, on constate que les ressources humaines et financières consacrées au loisir et au sport sont de plus en plus limitées. Il y a donc lieu de maximiser l'impact des ressources disponibles. Le partage et la mise en commun d'équipements constituent un moyen d'atteindre cet objectif. Par ailleurs, certains organismes disposent d'équipements et sont intéressés à ce qu'un système de partage et/ou de prêt d'équipements soit développé au plan régional.

Plusieurs études reconnaissent l'incidence de la pratique du loisir et du sport sur la santé, le mieux-être et la qualité de vie de la population.

Tel que mentionné dans le Cadre d'intervention gouvernemental en matière de loisir et de sport, il est bien démontré et largement admis que la pratique régulière de loisir et de sport peut contribuer à l'enrichissement de la vie et à l'épanouissement des personnes, qu'elle constitue un moyen de prévention et de traitement des problèmes de santé et même, qu'elle peut être la clé d'une image positive de soi.

Les loisirs et les sports réduisent de plus l'isolement, la solitude et les risques de comportement antisocial de même qu'ils favorisent l'harmonie entre les citoyens et les citoyennes de toute catégorie. Le loisir et le sport constituent donc une mesure complémentaire de développement de la personne et fait partie des moyens pouvant

contribuer à briser les cycles de la pauvreté, de la dépendance, du désœuvrement, de la violence et de l'exclusion qui sont souvent associés à un manque d'estime de soi.

On constate cependant que, pour certains segments de la population, la pratique de loisir et de sport est plus difficilement accessible. Cette accessibilité est souvent reliée à une limitation physique, à des problèmes d'intégration sociale ou à des conditions économiques difficiles.

Ainsi, on observe les plus faibles taux de pratique d'activités récréatives et sportives chez les personnes qui cumulent plusieurs des caractéristiques suivantes : peu scolarisées, jeunes ou âgées, handicapées, faiblement rémunérées ou dépendantes de la sécurité sociale, isolées, vivant dans des familles monoparentales et habitant dans des milieux urbains et ruraux désavantagés en matière d'équipements et de services, y compris récréatifs et sportifs.

Les conditions d'existence de ces personnes les entraînent d'ailleurs dans des problèmes plus dramatiques que l'inaccessibilité au loisir et au sport. Il ne faut cependant pas renoncer pour autant à les faire bénéficier des avantages de ces activités, compte tenu des retombées positives énumérées précédemment.

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

AUGMENTER L'ACCESSIBILITÉ À LA PRATIQUE DU LOISIR ET DU SPORT, PARTICULIÈREMENT POUR LES JEUNES ET LES AÎNÉS RENCONTRANT DES PROBLÈMES LIÉS À LA PAUVRETÉ, MAIS ÉGALEMENT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, À MOBILITÉ RÉDUITE OU AYANT DES TROUBLES DE COMPORTEMENT.

3^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPER DES STRATÉGIES PERMETTANT D'AUGMENTER LA PRATIQUE RÉGULIÈRE DU LOISIR ET DU SPORT.

4^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES EN LOISIR ET EN SPORT, EN FACILITANT LE DÉVELOPPEMENT, LA MISE EN COMMUN, LE PARTAGE D'INFRASTRUCTURES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES DES DIFFÉRENTS SECTEURS, NOTAMMENT DES SECTEURS MUNICIPAL, SCOLAIRE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE.

Volet changements sociodémographiques et habitudes de vie

L'ADAPTATION DES ACTIVITÉS AUX CHANGEMENTS SOCIODÉMOGRAPHIQUES AINSI QU'ÀUX CHANGEMENTS DES HABITUDES DE VIE

Les organisations doivent connaître les besoins, attentes, ainsi que les nouvelles tendances de pratique d'activités de loisir et de sport, afin qu'elles ajustent leur offre de service. Pour ce faire, les responsables des différents milieux doivent être sensibilisés aux changements sociodémographiques puisque ce sont des facteurs déterminants pour définir les orientations et interventions en matière de loisir et de sport.

En 1993, dans le cadre d'une enquête régionale réalisée par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM), les facteurs sociodémographiques étaient identifiés, par les municipalités, comme les plus déterminants pour définir les orientations et interventions des municipalités en matière de loisir et de sport (programmes, équipements et espaces récréatifs, culturels, communautaires, clientèles prioritaires, et autres.).

En effet, les besoins, les attentes, les tendances de pratique de la population aux activités de loisir et de sport comme les habitudes culturelles de vie sont influencés par les caractéristiques sociodémographiques. Il devient alors important de connaître l'évolution de la population par catégorie d'âge, taille et nomenclature des familles, scolarisation, revenu, délinquance, criminalité, et autres. L'ensemble des responsables doit donc disposer d'information pour ajuster les programmes en conséquence.

De plus, certains milieux connaissent une accentuation des problématiques sociales tels le vandalisme, l'isolement, taux de chômage élevé, appauvrissement et autres. Ces problématiques sont souvent associées à certains groupes d'âge en augmentation. Les

municipalités et les organismes doivent donc disposer d'informations à jour pour leur permettre d'agir efficacement en regard de ces phénomènes.

5^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

SOUTENIR LES INTERVENANTS AFIN D'AJUSTER LEUR OFFRE DE SERVICE EN
LOISIR ET EN SPORT EN FONCTION DES CHANGEMENTS
SOCIODÉMOGRAPHIQUES, DES NOUVELLES TENDANCES ET DE LEURS IMPACTS
SUR LA PRATIQUE DU LOISIR ET DU SPORT.

5.10 COMMISSION SUR LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

Dans le dessein de garantir à la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean les services et les soins auxquels elle a droit, la région est fière d'avoir maintenu l'autosuffisance dans l'ensemble des programmes de services, sous réserve du programme de réadaptation physique, et ce, malgré les compressions budgétaires des dernières années.

En matière de services spécialisés et ultraspecialisés en santé physique, l'atteinte de l'autosuffisance est de l'ordre de 95%. Toutefois, cette réussite n'est possible qu'au prix du maintien de nos investissements actuels en santé physique (50% du budget régional par rapport à 45% dans l'ensemble du Québec), ce qui empêche par ailleurs de répondre adéquatement aux besoins des clientèles des autres programmes.

L'annonce et le démarrage du Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) au Carrefour de santé de Jonquière permettront à la population de ne plus avoir à se déplacer vers Québec pour bénéficier de services spécialisés en réadaptation physique. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean était la seule région qui ne disposait pas d'un tel centre.

Ces réalités ne doivent pas occulter deux problématiques en lien avec l'autosuffisance, qui sévissent depuis plusieurs années dans la région et risquent de réduire la réponse aux besoins de notre population.

D'abord, le Saguenay–Lac-Saint-Jean est aux prises avec une pénurie criante d'effectifs médicaux en spécialités et ultraspécialités. Au 12 février 2001, 81 spécialistes étaient à recruter dans la région pendant que le nombre de médecins en place tend à fléchir...Enfin, l'autosuffisance en matière de services de santé est toujours tributaire des budgets mis à la disposition de la région.

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ASSURER L'AUTOSUFFISANCE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE SOINS ET DE SERVICES, PARTICULIÈREMENT EN REGARD DES EFFECTIFS MÉDICAUX.

Le principe de l'équité interrégionale dans la répartition des ressources apparaît comme une donnée fondamentale à considérer quand il est question du financement des services de santé et des services sociaux au Québec. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, il s'agit d'un déterminant crucial de l'accessibilité et un enjeu majeur de développement régional. Et comme le démontrent plusieurs recherches, le niveau de développement socioéconomique a une incidence directe sur la santé des populations.

Le gouvernement du Québec reconnaît lui aussi l'importance du principe d'équité interrégionale puisqu'il en a fait une exigence dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux (article 1, 463 et 464) et une orientation de la Politique ministérielle de santé et de bien-être. Cependant, la notion d'équité est appliquée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sans que les premières intéressées, soit les régions, puissent en être juges. De plus, les résultats obtenus dans la réalité, dans le sens d'une réduction des disparités existantes, ne sont pas suffisamment pris en compte pour déterminer du degré d'équité de notre système de santé.

Pour le Saguenay–Lac-St-Jean, l'iniquité dans la répartition des ressources entre les régions se traduit par un sous-financement important (au moins de 65 millions \$) qui a des répercussions néfastes sur la performance de notre réseau régional, sur le développement de la région et sur l'état de santé de notre population.

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

PROMOUVOIR ET TRAVAILLER À FAIRE ACCROÎTRE L'ÉQUITÉ INTERRÉGIONALE DANS LA RÉPARTITION DES RESSOURCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX.

Le Plan d'action stratégique régional 1999–2002, adopté en 1999 par le Conseil d'administration de la Régie régionale, met de l'avant les orientations qui servent de guide aux actions stratégiques à réaliser pour consolider les changements entrepris, soit :

- poursuivre la modernisation des modes de dispensation des soins et des services en externe et à domicile en mettant à contribution les institutions et la communauté;
- compléter l'intégration des soins et des services à l'échelle locale et régionale;
- mettre en œuvre le plan directeur régional en matière de promotion / prévention;
- promouvoir et accroître l'équité dans la répartition des ressources entre les populations, à l'échelle interrégionale et intrarégionale;
- améliorer la satisfaction des usagers des services de santé et des services sociaux;
- modifier les cultures et susciter l'adhésion des ressources humaines;
- reconnaître les organismes communautaires comme l'expression du mouvement visant la prise en charge par la communauté de l'amélioration de la santé et du bien-être des populations et à cet effet, promouvoir et supporter le développement des ressources communautaires au niveau municipal et au niveau du territoire;
- promouvoir un mode de gestion conjoint et solidaire favorisant la responsabilité et l'imputabilité de tous les partenaires du réseau dans la dispensation des services aux populations locales;
- maintenir et améliorer l'autosuffisance régionale en matière de soins et de services;
- soutenir l'accessibilité et l'intégration des services.

Pour concrétiser ces orientations, la Régie régionale a fixé des priorités de consolidation et de développement pour chacun des programmes de services destinés à la population régionale.

Le défi constant est de faire évoluer l'organisation des services et des pratiques pour qu'elles répondent aux exigences d'accessibilité, de continuité et de qualité.

Les orientations, proposées par la Commission Clair et auxquelles le ministère a donné son aval, indiquent également la voie à suivre pour l'organisation des services, particulièrement par la mise en place de réseaux intégrés de services.

3^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

AJUSTER LA GAMME DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AUX BESOINS ÉVOLUTIFS DE LA POPULATION RÉGIONALE ET AUX ORIENTATIONS DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX.

5.11 COMMISSION SUR LES RESSOURCES NATURELLES

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

SECTEUR LA RESSOURCE FORESTIÈRE

Mise en situation

Le développement de notre région continuera pour une grande part à dépendre de la transformation des ressources naturelles, notamment la ressource forestière. Jusqu'à maintenant, nos activités industrielles associées à l'exploitation de nos ressources se sont grandement concentrées sur la transformation primaire. Aujourd'hui, force nous est de constater que la création d'emplois et le développement d'activités industrielles dans ce secteur ne pourront plus s'initier à partir de la 1^{re} transformation. Par conséquent, la région doit se fixer de nouveaux objectifs de développement et de création d'emplois qui interpellent, à priori, les secteurs de 2^e et 3^e transformations.

L'application éventuelle de dispositions particulières énoncées dans le cadre du Régime forestier telles que la limite nordique, les aires protégées, la dispersion des coupes, pourrait avoir des répercussions, entre autres, sur la possibilité forestière en ce qui regarde l'approvisionnement des usines de 1^{re} transformation et sur l'accessibilité à la ressource pour les promoteurs de projets de 2^e et 3^e transformations.

Le défi qui se pose aujourd'hui consiste à développer, en région, une synergie efficiente entre les secteurs de la 1^{re} transformation et ceux de la 2^e et 3^e transformations en fonction de rejoindre nos objectifs de valeur ajoutée et de support au développement local et régional. L'atteinte de ces objectifs présuppose d'une part, que l'on dispose d'un portrait juste de la ressource forestière en regard de sa disponibilité et de son utilisation et d'autre part, que la région bénéficie d'un personnel formé et qualifié pour la recherche dans les créneaux associés aux 2^e et 3^e transformations du bois.

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ACCROÎTRE LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DES 2^E ET 3^E TRANSFORMATIONS DU BOIS EN RÉGION PAR LA MISE EN PLACE DE MOYENS, DE MESURES, D'INCITATIFS ET DE CORRECTIFS APPROPRIÉS, TOUT EN PRÉSERVANT LES ACQUIS EN 1^{RE} TRANSFORMATION.

SECTEUR DU TERRITOIRE

Mise en situation

Les gens du milieu considèrent que la problématique de la voirie forestière doit faire l'objet d'une approche concertée entre les différents groupes qui l'utilisent afin d'élaborer un plan d'accès aux multiples ressources du territoire qui puisse tenir compte des préoccupations associées à l'ensemble des usages (développement et entretien des chemins, contrôle de la circulation, et autres).

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX RESSOURCES ET AUX ACTIVITÉS DU TERRITOIRE (MATIÈRE LIGNEUSE, FAUNE ET AUTRES) DANS LE RESPECT DES DROITS CONSENTIS, NOTAMMENT EN DÉVELOPPANT ET EN MAINTENANT UN RÉSEAU ROUTIER FORESTIER ET CE, DANS LA PERSPECTIVE D'UNE GESTION INTÉGRÉE.

SECTEUR MINES

La recherche et développement

La recherche et développement dans le secteur minéral est nécessaire à toutes les étapes de l'exploration, pour le développement des connaissances permettant de mieux cibler et à moindre coût les endroits favorables à la découverte de nouveaux gisements et dépôts minéraux métalliques aussi bien que pour les substances non-métalliques, jusqu'au développement de nouveaux produits et à leur mise en marché.

Ainsi la R&D minérale doit favoriser la recherche de l'identification de technologies innovatrices qui pourraient améliorer la productivité de l'industrie minérale. Elle doit faciliter l'intégration des aspects environnementaux tout au long du processus de réalisation des opérations d'exploitation et de transformation, à partir de la définition du gisement ou du dépôt minéral jusqu'à la phase de l'abandon des lieux, en minimisant la quantité de matières potentiellement contaminantes rejetées en surface et résoudre les problèmes causés par l'accumulation des rejets d'exploitation en proposant des techniques de restauration de sites.

Également, elle doit permettre le développement de nouveaux produits, essentiels à la croissance de la transformation de la matière première minérale, capables de compétitionner ou de déplacer les produits en usage sur les marchés soit par des caractéristiques et spécifications de qualité supérieure aux produits en cours ou en satisfaisant l'usage par une nouvelle technologie plus performante que l'autre produit. Elle doit permettre une grande performance des procédés industriels tout en assurant le maximum de sécurité aux travailleurs et aux travailleuses et en protégeant leur santé.

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

FACILITER LA R&D MINÉRALE, LE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ET LE RÉSEAUTAGE INDUSTRIEL POUR L'EXPLORATION, LA MISE EN VALEUR, L'EXPLOITATION, LA TRANSFORMATION ET LA RECHERCHE DE NOUVEAUX PRODUITS DANS LE SECTEUR MINÉRAL.

La transformation

Bien que plusieurs découvertes de dépôts de minéraux métalliques et de substances non-métalliques sont encore à venir par l'exploration du territoire et la mise en valeur des indices de prospects, la région possède déjà suffisamment de ressources minérales pour développer un secteur industriel de transformation relativement important dans l'immédiat.

Les problèmes qui confrontent le développement de la transformation des minéraux industriels et de construction sont nombreux. Les marchés des produits dérivés de la transformation sont souvent saturés, structurés et extrêmement compétitifs. La seule façon de les percer est de développer des produits spéciaux à haute valeur ajoutée qui s'adressent à de nouveaux marchés et qui sont complémentaires aux matériaux conventionnels déjà mis sur le marché. Une telle approche exige des efforts de recherche et de développement donc des implications financières importantes de la part de l'entreprise.

Sauf pour les entreprises existantes dans la transformation minérale, dont le financement pour leur développement provient pour une très grande partie de capitaux industriels extérieurs à la région, très peu de chefs d'entreprise de la région ont participé à ce développement. Pourtant, la grande majorité des entreprises qui peuvent se développer dans le domaine de la transformation minérale dans le secteur des minéraux industriels de construction, le seront par des PME.

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ENCOURAGER LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LA RÉGION AFIN DE LEUR DONNER UNE VALEUR AJOUTÉE ET DÉVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT DANS CE SECTEUR.

SECTEUR FAUNE

Le maintien de la biodiversité est devenu une préoccupation majeure depuis la tenue du Sommet de Rio en 1992. En adhérant à la convention de Rio, le Québec s'est engagé à maintenir la biodiversité de trois principaux niveaux d'organisation biologique, soit : la diversité génétique, la diversité des individus et la diversité des écosystèmes.

C'est dans ce contexte que notre région a été désignée « Région laboratoire du développement durable ». Puisque le développement durable doit être un projet de société, il faut que les municipalités, les coopératives, les syndicats, les institutions, mouvements environnementaux, organismes communautaires, petites, moyennes et grandes entreprises s'engagent dans la poursuite d'un objectif commun. Dans notre région, cet objectif est de permettre à la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean d'améliorer sa qualité de vie en termes de santé, d'emploi, d'éducation et de culture dans le respect des ressources écologiques (www.ridd.qc.ca). Concrètement, plusieurs moyens peuvent être mis de l'avant comme, par exemple, de restaurer et de maintenir les populations de caribous forestiers, de recréer et de conserver le caractère allopatrique de certains plans d'eau pour l'omble de fontaine ou encore d'améliorer les conditions de vie dans les cours d'eau en milieu agricole.

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ASSURER LE MAINTIEN, LA RESTAURATION ET L'AMÉLIORATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EN REGARD DE LA FAUNE, DE LA FLORE ET DE SES HABITATS DANS UN CONTEXTE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES.

Selon les données d'enquêtes statistiques les plus récentes, près de 3,9 millions de personnes au Québec (72% de la population du Québec) ont dépensé 3,2 milliards de dollars dans le secteur des activités reliées à la faune, avec ou sans prélèvement. Ces dépenses ont permis de maintenir à l'emploi l'équivalent de plus de 35 000 personnes-année et de verser des salaires de plus de 820 millions de dollars.

En ce qui concerne la pêche récréative, un million de personnes au Québec s'adonnent à cette activité, y consacrent en moyenne 10,2 jours au cours de l'année et l'ensemble de leurs dépenses atteint 1,2 milliard de dollars.

Par ailleurs, 403 000 personnes pratiquent la chasse sportive, y consacrent en moyenne 14,5 jours au cours de l'année et y investissent 298 millions de dollars.

Pour ce qui est des activités sans prélèvement de la faune, environ 1,2 million de personnes y ont participé et ont dépensé un total de 293 millions de dollars. Toutefois, le degré de participation aux activités sans prélèvement et les dépenses encourues varient beaucoup selon l'activité pratiquée.

De plus, des enquêtes menées par les gouvernements fédéral et provincial nous permettent de comparer l'évolution des impacts économiques depuis une quinzaine d'années. Dans une série de ces enquêtes concernant les dépenses associées à la pêche sportive, on note que la tendance à la baisse des dépenses encourues par les gens du Québec, observée entre 1985 et 1990, s'est poursuivie entre 1990 et 1995.

Par exemple, les données de l'enquête fédérale-provinciale de 1995 révèlent que les dépenses totales de ces personnes, incluant les dépenses courantes et les dépenses de capital, ont chuté de 18,8% entre 1990 et 1995. On note également, dans une autre série d'enquêtes comparant les impacts économiques des dépenses reliées à l'utilisation de la faune (autre que la pêche sportive) entre 1981 et 1991, que le Québec a perdu 44% des emplois reliés à la faune durant cette période.

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, PROMOUVOIR LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS DE CHASSE, PÊCHE ET DE PIÉGEAGE ET IDENTIFIER, METTRE EN ŒUVRE ET SOUTENIR DES ACTIVITÉS DE MISE EN VALEUR RELIÉES DE PRÈS OU DE LOIN À LA FAUNE ET À SES HABITATS AFIN D'ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES.

SECTEUR ÉNERGIE

En prévision du lancement annoncé du programme gouvernemental du ministère des Ressources naturelles (MRN) visant le développement de petites centrales, la région, en raison de son fort potentiel à cet égard, doit s'assurer de tirer profit de ce secteur d'activités porteur d'avenir, notamment en réclamant:

En matière de participation et de consultation

La mise à contribution du milieu (par le biais d'un vaste processus de participation et de consultation) dans l'identification et la sélection des sites potentiels de développement de petites centrales, le tout en lien avec les préoccupations du développement durable et dans le respect des volontés légitimes exprimées par la région.

En matière de soutien à l'entrepreneuriat

La mise en place d'une politique efficiente de partenariat accompagnée de mesures incitatives pour encourager et favoriser l'entrepreneuriat régional et son expertise en regard de ces projets de développement (conception, construction, exploitation).

En matière de retombées économiques régionales

La mise en application d'un processus de maximisation des retombées économiques régionales, s'inspirant de l'expertise développée, entre autres, lors du projet de l'aluminerie Alcan à Alma, au cours des travaux de conception, de construction des ouvrages et de mise en opération.

En matière de redevances sur l'exploitation de la ressource-eau

Le développement d'un mécanisme assurant, sur une base récurrente, un retour juste et équitable à l'avantage de nos collectivités locales et de notre communauté régionale, d'une part significative des redevances perçues par l'État sur l'exploitation de nos ressources (Taxe sur les réseaux de télécommunication, de gaz et d'électricité (TGE) et ce, afin

d'appuyer et de concrétiser des objectifs locaux et régionaux en matière de développement, de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles.

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

METTRE EN VALEUR LES POTENTIELS RÉSIDUELS DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN À L'AVANTAGE DE NOS COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE NOTRE COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DANS LE RESPECT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

5.12 COMMISSION SUR LE TOURISME

Au-delà de tous les débats, la région est confrontée à la survie même de son industrie touristique. Sans canalisation de ressources importantes, nous ne pourrions maintenir le niveau d'emploi actuel et la qualité de notre offre. La première priorité de développement fait appel à la consolidation des entreprises existantes, à l'adaptation de certains produits ou services et au développement de nouveaux produits.

1^{ERE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

SUPPORTER FINANCIÈREMENT LE RENOUVELLEMENT CONSTANT DE L'OFFRE TOURISTIQUE POUR RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE ET DE LA CONCURRENCE ET HAUSSER LES STANDARDS DE QUALITÉ DES SERVICES TOURISTIQUES, NOTAMMENT L'HÉBERGEMENT, POUR EN PRÉSERVER ET EN DÉVELOPPER LES EMPLOIS.

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

VISER LA RÉGIONALISATION DE PROGRAMMES OU DE MESURES DE TOURISME-QUÉBEC ACCOMPAGNÉS DES RESSOURCES NÉCESSAIRES EN VUE D'APPUYER EFFICACEMENT LA RÉALISATION DES PRIORITÉS RÉGIONALES.

3^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT ET L'INNOVATION TOURISTIQUES EN PARTENARIAT AVEC LES CLD, SADC ET AUTRES ORGANISATIONS DE DÉVELOPPEMENT ŒUVRANT EN RÉGION PAR DES MESURES SPÉCIFIQUES.

4^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

CONSOLIDER L'INTERVENTION RÉGIONALE EN TOURISME, TOUT EN S'APPUYANT SUR LES STRUCTURES D'INTERVENTIONS LOCALES RECONNUES POUR EN MAXIMISER L'EFFET MOBILISATEUR ET STRUCTURANT EN AMÉLIORANT LA COHÉSION DE L'OFFRE, L'EFFICACITÉ DES PROMOTIONS, LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET LA COMPRÉHENSION DE L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS.

5^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

RENFORCER NOTRE RÉSEAU D'EXPÉRIENCES TOURISTIQUES PAR LE RÉSEAUTAGE ET LA COMPLÉMENTARITÉ DE NOTRE OFFRE RÉGIONALE EN FAVORISANT L'ADAPTABILITÉ DES ENTREPRISES AUX MARCHÉS ACTUELS ET NOUVEAUX, EN VUE D'AMÉLIORER LA PLACE DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN SUR L'ÉCHIQUIER TOURISTIQUE QUÉBÉCOIS ET INTERNATIONAL.

6^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

RÉDUIRE LES EFFETS DU CARACTÈRE SAISONNIER DU TOURISME DANS LA RÉGION.

7^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ASSURER LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES EN TOURISME, EN HAUSSANT LE NIVEAU MOYEN DE FORMATION DU PERSONNEL DES ENTREPRISES TOURISTIQUES ET, PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, PERMETTRE PARTICULIÈREMENT AUX JEUNES D'OBTENIR DES EMPLOIS DE QUALITÉ EN RÉGION.

5.13 COMMISSION SUR LES TRANSPORTS

Éléments de contexte

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de transport régional, la direction régionale du ministère des Transports du Québec (MTQ) a travaillé en étroite collaboration avec des intervenants du milieu. Des comités ont été formés par le MTQ, afin de favoriser les échanges entre les partenaires impliqués, particulièrement dans le transport collectif des personnes et dans la fonctionnalité du réseau routier supérieur (mobilité et sécurité).

Un diagnostic des transports au Saguenay–Lac-Saint-Jean a été réalisé. Il constitue le fruit de réflexions et d'une analyse rigoureuse pour évaluer la situation actuelle et les tendances observables des transports dans la région. Essentiellement, il a mis en lumière le contexte régional, les grandes tendances socio-économiques ainsi que les forces et faiblesses des réseaux et systèmes de transport. Sept enjeux se sont dégagés de ce diagnostic, en passant par la sécurité routière, par l'accès au transport collectif, par la diversité des modes de transport des marchandises, par la mobilité sur le réseau routier, par certains aspects de la qualité de l'environnement, par l'état des routes municipales de transit vers la ressource forestière ainsi que par la conservation des infrastructures routières.

Suite à cette étape de diagnostic, des orientations et objectifs ont été proposés, modifiés et adoptés par la Commission sur les transports. Ils reflètent la vision d'avenir pour les transports dans la région et proposent des solutions à mettre en place au cours des quinze prochaines années pour faire en sorte de répondre adéquatement aux

problématiques en matière de déplacement des personnes et des marchandises, rencontrées et soulevées dans le diagnostic régional.

Ainsi, en se basant sur le résultat des étapes franchies jusqu'à maintenant dans le cadre de l'élaboration du Plan de transport régional ainsi que sur l'axe stratégique et les axes de développement définis en marge du Plan stratégique régional 2001-2006, voici les priorités de développement en matière de transports :

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA FONCTIONNALITÉ DU RÉSEAU ROUTIER RÉGIONAL.

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

PARTICIPER À LA PRIORISATION DES INVESTISSEMENTS DU MTQ EN RÉGION.

3^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS SUR LES RÉSEAUX DE
TRANSPORT DE LA RÉGION.

4^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ASSURER DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF À L'ENSEMBLE DE LA
POPULATION ET AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ À CEUX DÉJÀ EXISTANTS.

5^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ADAPTER LE TRANSPORT DES MARCHANDISES AUX BESOINS DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE RÉGIONAL.

5.14 COMMISSION SUR LA VALLÉE DE L'ALUMINIUM

Le développement de la filière aluminium au Saguenay–Lac-Saint-Jean

En mai 1984, lors de la première Conférence socio-économique régionale, des personnes représentant les grandes entreprises (aluminium, cartons-pâtes-papiers) déclaraient que « dorénavant, la région ne pourra plus compter sur celles-ci pour la création d'emplois ». Confrontés à cette situation nouvelle, les décideurs socio-économiques de la région optent alors pour la voie de la diversification économique et de la transformation accrue de nos ressources afin de soutenir le développement de la région. Le secteur de la transformation de l'aluminium est nommé au cœur de leurs préoccupations.

À cette occasion, la région pose les premiers jalons de cette stratégie en initiant des projets moteurs qui conduiront progressivement à la création du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA), de la Société des technologies de l'aluminium (STAS) et d'une première Chaire universitaire sur l'ingénierie des procédés (CHIPS).

Depuis, la région n'a cessé de progresser dans cette voie, notamment à la Conférence socio-économique de février 1991, par la mise sur pied du Centre de haute technologie de Jonquière et le développement de nouvelles chaires universitaires. En 1996, en adoptant son premier Plan stratégique régional, la région qualifie le secteur de la transformation de l'aluminium comme axe prioritaire de développement. Cette reconnaissance amènera, en 1998, la signature avec le gouvernement du Québec d'une Entente spécifique de régionalisation sur la transformation de l'aluminium. Cette entente conduira les responsables régionaux à réclamer et à obtenir du gouvernement du Québec, lors de l'énoncé du Budget au printemps 2000, la reconnaissance du statut de « Vallée de l'aluminium ».

Ainsi, depuis près de vingt ans, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean fait de la transformation de l'aluminium un axe prioritaire de développement et de diversification économique.

À cet égard, le Saguenay–Lac-Saint-Jean multiplie les efforts afin de se positionner en tant que pôle d'excellence mondial dans la transformation de l'aluminium en tablant sur ses avantages concurrentiels uniques qui nous permettent déjà d'offrir une gamme très étendue de produits et de services en la matière.

La Vallée de l'aluminium

En mars 2000, lors de la présentation du Budget, le gouvernement du Québec attribuait à la région le statut exclusif de « Vallée de l'aluminium ». Cette annonce s'accompagnant d'une mesure fiscale visant à supporter les entreprises œuvrant dans la 2^e et 3^e transformations de l'aluminium de même que les équipementiers. À la suite à cette reconnaissance, le CRCD et les quatre Centres locaux de développement (CLD) de la région menaient une étude visant à définir les mandats, les grands objectifs et les moyens devant permettre de concrétiser le concept prometteur de la « Vallée de l'aluminium ».

Le projet de mise en œuvre de la Vallée de l'aluminium s'inscrit donc dans une perspective de développement économique et vise à créer un parc éclaté associant tous les groupes intéressés de la région. Sa mission sera de positionner la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le Québec comme l'un des principaux pôles mondiaux de l'industrie de la production et de la transformation de l'aluminium en soutenant le développement technologique, industriel et commercial de cette industrie et des activités qui y sont liées et en assurant une vision globale.

Cette mission est supportée par quatre axes d'interventions: le réseautage d'entreprises, le fonds d'investissement, la promotion de la Vallée de l'aluminium et la prospection d'investisseurs et le soutien aux entreprises de la région. Les objectifs visés par l'axe de soutien aux entreprises sont, notamment, de répondre adéquatement aux besoins actuels et futurs en matière de formation et de développement d'une main-d'œuvre qualifiée, de créer de nouveaux emplois, de retenir et de favoriser le retour des jeunes diplômés, de développer des spécialisations, de contribuer au partage d'expertises et de stimuler l'entrepreneuriat.

La recherche et le développement

Quant à la recherche dans le domaine de l'aluminium, celle-ci occupe depuis plusieurs années une place de choix au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Notons entre autres, la présence du plus grand centre privé de recherche sur l'aluminium au Canada, le Centre de recherche et de développement Alcan (CRDA) à Jonquière. Quant à l'Université du Québec à Chicoutimi, cette dernière a fait sienne, dès sa création, la formation en métallurgie d'abord en établissant un baccalauréat en ingénierie comportant une option portant sur la métallurgie. Par la suite, le développement de la recherche portant sur l'aluminium a pris place en combinaison avec la formation à la recherche au deuxième cycle (maîtrise en ingénierie) et plus récemment au troisième cycle (doctorat en ingénierie).

Ajoutons que les entités de recherche portant sur l'aluminium à l'UQAC reposent toutes sur des synergies avec des partenaires du milieu du Saguenay–Lac-Saint-Jean sans lesquels leur existence n'aurait certainement pas le même dynamisme puisque ces activités scientifiques combinent recherche fondamentale et appliquée. Ces partenaires comptent au premier chef la compagnie Alcan mais encore d'autres producteurs primaires d'aluminium et de multiples PME de deuxième et de troisième transformations.

Aussi, la présence d'une masse critique d'entreprises, liées directement ou indirectement à l'aluminium dans la région, a permis l'essor de plusieurs organismes de soutien à la recherche et au développement dont nommément le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium, le Centre de Haute Technologie de Jonquière, le Centre universitaire de recherche sur l'aluminium et le Centre de formation et de développement en métallurgie. Ajoutons à cette nomenclature, la mise en chantier prochaine d'un Centre des technologies de l'aluminium.

La formation des ressources humaines

En matière de formation des ressources humaines, on constate que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean offre une gamme passablement diversifiée de formation à tous les niveaux d'enseignement.

Cependant, nous devons constater l'absence d'une formation technique en transformation de l'aluminium. Absence d'autant plus pénalisante pour la région, que celle-ci se doit de saisir rapidement les opportunités de développement d'entreprises dans le secteur de la production et de la transformation de l'aluminium, qui devraient se manifester au cours des prochaines années. Aussi, pour ce faire, elle se doit de mettre en place, dès à présent, une stratégie efficiente à même d'assurer les conditions propices à cette fin, notamment par la formation adéquate des ressources humaines en production et en transformation de l'aluminium (formation initiale et continue) et par la mise à contribution des ressources, des équipements et des expertises actuellement disponibles et ce, afin de garantir une synergie optimale en région.

Il s'avère donc essentiel de combler le fossé existant entre la formation de niveau professionnel, la formation de niveau universitaire et les activités de recherche et de développement. L'offre de formation disponible en région doit nécessairement être complétée en négociant ce passage obligé avec l'érection de cette passerelle inter-ordres par un complément de programmes, notamment en formation collégiale.

Enfin, mentionnons que dans une perspective de globalisation des marchés, la compétence devient un gage de succès. La « Vallée de l'aluminium » entend donc encourager les programmes de formation spécialisée, qui sont un avantage concurrentiel supplémentaire et souvent déterminant lors d'activités de promotion et de prospection à l'étranger.

Précisons à cet égard que notre participation répétée, ces dernières années, à diverses activités de promotion à l'échelle internationale ainsi que nos échanges fréquents avec des chefs d'entreprises étrangères (entreprises ciblées par la région), nous démontrent l'importance stratégique qu'ils accordent à la disponibilité et à la qualification de la main-d'œuvre.

Une gamme de programmes de formation spécialisée, à divers niveaux, assurera aux nouveaux investisseurs une main-d'œuvre qualifiée, abondante et aux compétences variées et complémentaires, le tout soutenu par un réseau de centres de recherche, de chaires industrielles, d'organisations de support au développement et d'entreprises.

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

S'ASSURER DE L'ADHÉSION DE TOUS LES INTERVENANTS À LA VISION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ALUMINIUM ET DE LEUR COLLABORATION À TRAVAILLER, EN CONCERTATION, À L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS DANS CE DOMAINE.

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ÉLABORER ET APPLIQUER UN PLAN D'ACTION VISANT LA CONSOLIDATION ET LE DÉVELOPPEMENT, EN RÉGION, DE LA FILIÈRE INDUSTRIELLE ASSOCIÉE À L'ALUMINIUM (EN LIEN AVEC LES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ACTUELS TELS LA CARTE ROUTIÈRE DE L'ALUMINIUM ET L'ÉTUDE DE PRÉ-FAISABILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA VALLÉE DE L'ALUMINIUM).

3^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ASSURER EN RÉGION, AUX ENTREPRISES EXISTANTES ET À VENIR, UNE DISPONIBILITÉ ADÉQUATE DE LA MAIN-D'ŒUVRE REQUISE DANS LES MÉTIERS ET LES PROFESSIONS ASSOCIÉS AUX SECTEURS DE LA PRODUCTION ET DE LA TRANSFORMATION DE L'ALUMINIUM.

4^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ÉLABORER ET CONCRÉTISER UN PLAN D'ACTION VISANT L'IMPLANTATION D'UNE STRUCTURE (OU D'UN MÉCANISME), AVEC LES RESSOURCES ADÉQUATES ET LES OUTILS APPROPRIÉS, VOUÉE À LA PROSPECTION, À LA PROMOTION DES ATTRAITS ET ATOUTS DE LA RÉGION ET À L'ACCUEIL DES CLIENTÈLES D'AFFAIRES CIBLÉES.

5^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

S'ASSURER, EN REGARD DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (EN LIEN AVEC LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION DE L'ALUMINIUM), DE LA PRISE EN COMPTE DES ATTENTES ET DES BESOINS EXPRIMÉS PAR LA RÉGION.

5.15 TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

1^{RE} PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ AUX SOINS ET SERVICES DE SANTÉ AINSI QU'AUX SERVICES SOCIAUX POUR LES AÎNÉS.

Le secteur de la santé et des services sociaux a durement été touché au cours des dernières années par le fameux virage ambulatoire. De fait, suite aux États généraux sur les aînés qui se sont tenus au cours des derniers mois de l'an 2000, des constats en sont ressortis. Le maintien et l'amélioration de l'accessibilité aux soins et services de santé constituent la préoccupation première des personnes aînées de la région.

L'accès à des services de qualité, la décentralisation et la réorganisation des points de services des CLSC, l'importance du maintien de services à domicile, la promotion et la prévention en matière de santé sont autant de points primordiaux.

2^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE VISANT À SENSIBILISER LES MUNICIPALITÉS AUX BESOINS DE LA POPULATION VIEILLISSANTE.

La région connaît, à l'instar du pays tout entier, des changements démographiques majeurs. Le vieillissement de la population est une réalité de plus en plus marquée dans la région alors que l'on prévoit qu'en 2001, 40% de celle-ci aura plus de 50 ans. L'arrivée de nouvelles personnes retraitées plus jeunes ayant des besoins et attentes qui ne correspondent pas toujours avec ceux des générations précédentes vient compliquer la situation. Comme les personnes âgées de demain présenteront un éventail d'aptitudes et d'intérêts divers, il faudra repenser les structures qui leur permettront d'avoir une qualité de vie à laquelle ils ont droit.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean accuse déjà un retard important dans l'adaptation d'infrastructures et de services destinés aux personnes âgées. Qui plus est, les petites municipalités risquent de voir leurs populations âgées les quitter pour les grands centres si elles n'ont pas les infrastructures nécessaires pour bien les servir.

3^E PRIORITÉ DE DÉVELOPPEMENT

FAVORISER LA MISE EN PLACE DE MOYENS FACILITANT LA CONCERTATION DES ORGANISMES DE REPRÉSENTATION DES PERSONNES ÂGÉES.

Dans le suivi de l'Année internationale des personnes âgées en 1999, une volonté régionale est apparue afin d'assembler autour d'une même table les différentes associations oeuvrant auprès de ce groupe. Considérant la mise en place dans chacune des régions du Québec d'une telle table, il serait intéressant de trouver le financement adéquat pour soutenir cette table afin que celle-ci puisse assurer la mise en œuvre d'un plan d'action dans la poursuite des priorités de développement identifiées dans la planification stratégique régionale.



CONCLUSION

Nous venons d'énoncer, aux chapitres précédents, les éléments constitutifs du Plan stratégique de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2001–2006.

Ces énoncés permettent de mieux cerner l'ampleur des défis qui se posent à la société régionale. Plus encore, ils présentent un ensemble de pistes de solutions qui s'inscrivent en parfaite harmonie avec les grands objectifs régionaux en matière de développement social et de développement économique. Les priorités de développement, identifiées en marge de chacun de nos quinze grands secteurs de préoccupation, s'appuieront, sous peu, sur des plans d'action spécifiques. Ces derniers préciseront les paramètres d'exécution de chacune de ces priorités, la nature des engagements du milieu, ses attentes à l'égard de l'accompagnement, technique et/ou financier, attendu de l'État et, finalement, ils seront accompagnés, lorsque requis et lorsque disponibles, d'indicateurs de mesure qui permettront d'évaluer leur progression.

À l'évidence, la réussite de ce projet collectif reposera sur l'engagement solidaire, sur la juste contribution et sur la collaboration soutenue de tous les protagonistes et de tous les partenaires du développement, qu'ils soient privés ou publics.

Le Plan stratégique de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2001–2006, œuvre collective dans sa confection, doit aussi, et surtout, être œuvre collective dans sa réalisation.

